Manuel d'utilisation du logiciel

ARCAnH 2024

Applicatif pour la Réalisation de la Comptabilité Analytique Hospitalière

RTC et ENC champs MCO, SMR et HAD

Classeur et transmission

Table des matières

Copyright© ***3***

Introduction ***3***

Récaptitulatif des évolutions pour la campagne 2024 ***4***

1. Traitements « Générer le classeur » : la réalisation des phases comptables dans le classeur ***5***

1.1. Définir un établissement courant en cas d'ARCAnH multi-FINESS **5**

1.2. La génération du classeur et les éléments généraux **5**

1.2.1. La génération du classeur 5
1.2.2. Les éléments généraux du classeur 6
1.2.3. Comment remplir le classeur ARCAnH ? Saisie ou import 9
1.2.4. Les formats d'Import des onglets 10

1.3. Les onglets du classeur **10**

1.3.1. RTC-ENC – Onglet « 2-PC » : le plan comptable de l'étude 11
1.3.2. ENC – Onglet «2-hono » : retraitements des honoraires 15
1.3.3. ENC – Onglet « 2-CB » : retraitements du crédit-bail 17
1.3.4. RTC – ENC Onglet « 3-SA » : Affectations aux sections 19
1.3.5. RTC – ENC Onglet « 4-ETPR » : les Equivalents Temps Plein Rémunérés 22
~~1.3.6. ENC – Onglet « 4-pdt » : traitement des produits déductibles~~ 23
1.3.7. RTC – ENC Onglet « 5-C_ind » : déduction des charges des fonctions logistiques consommées hors activités principales de soins 24
1.3.8. ENC – Onglet « 6-cd » : déduction des charges directement affectées aux séjours 29
1.3.9. ENC – Onglet Clé_champs 30
1.3.10. RTC – ENC onglet « Clé » 32
1.3.11. RTC – ENC Onglet « UO » : saisie des UO 34
1.3.12. ENC – Onglet « Immo » : répartition de l'actif immobilisé sur les SA 37
1.3.13. RTC – ENC Onglet « Contrôles » 38
1.3.14. RTC onglet « VALID-RTC » 38
1.3.15. RTC – Onglet « Enquête SIH » 39
1.3.16. RTC – Onglet « Produits par SA » 40
1.3.17. RTC – Onglet « SCU » 42
1.3.18. RTC – Onglet « LGG sur SAMT » 48

2. Transmettre les données ENC/RTC ***49***

2.1. Transmettre les données ENC **49**

2.1.1. Pré-requis : La correspondance des SA entre N et N-1 doit être validée 49
2.1.2. Paramétrage de la connexion à la plateforme 49
2.1.3. Envoi du panier vers la plateforme 51

2.2. Transmettre les données RTC **52**

2.3. Support **53**

Annexe 1 : guide de lecture des rapports ***54***

Copyright©

Les droits d'auteur afférents au logiciel ARCAnH appartiennent à l'ATIH. Toute reproduction, adaptation et distribution du logiciel doit faire l'objet d'une autorisation formelle écrite préalable de la part de l'ATIH.

Introduction

Ce document a vocation à décrire les 2 étapes du logiciel :

- Générer le classeur
- Transmettre les données

Ce guide s'intéresse aux étapes du menu ARCAnH suivantes :

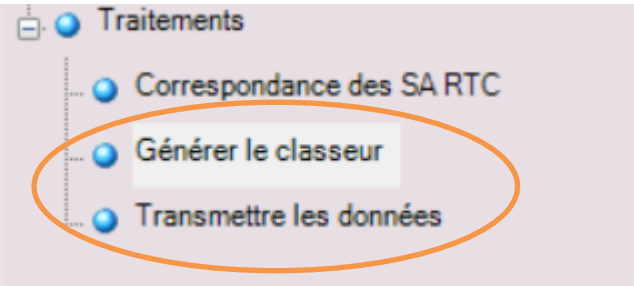

L'étape de paramétrage en section est décrite dans le premier manuel ARCANH – Partie identification et paramétrage. L'outil TIC est décrit dans un manuel à part. Des tutoriels pour la présentation de cet outil sont à disposition sur le site de l'ATIH.

Récaptitulatif des évolutions pour la campagne 2024

ENC

Suppression de l'onglet 4-pdt
Ajout d'un récapitulatif des charges et produits par SA et par postes de charges est présenté en fin d'onglet 3-SA. Un nouveau poste de charges « PDT » (correspondant aux produits de l'ENC) a été créé.

Onglet Clé :
Pour les établissements faisant l'ENC SMR, il est possible d'importer en onglet Clé le fichier des minutes d'actes de RR par plateaux SMR + atelier d'appareillage + SAC SMR produit par ARAMIS SMR (fichier ExportRTC_Clés_métiers_RR_FINESS). A l'import du fichier, la réponse « Non » sera indiquée pour l'utilisation de la clé demandée, et la nature de clé « Minutes de recueil ENC » sera renseignée pour chaque SAMT métiers de RR avec des données importées

RTC

Onglet 2-PC
Mise à jour avec les comptes de la M21
Mis en place des comptes 7532_RA et 7532_hors_RA pour le traitement des redevances (à déduire des sections) (RA = remboursement à l'acte)

Onglet 3-SA
RAS à ce jour
Modification du traitement des MIG MCO G03 : ces MIG deviennent des MIG sans imputation. Il n'est plus demandé d'imputer des charges sur ces sections. Si vous souhaitez néanmoins identifier des charges de laboratoire HN, il convient de créer une SAMT dédiée.

Onglet Clé :
Suppression du compte « 60224 – Fournitures pour laboratoires et dispositifs de diagnostic in vitro » du périmètre de la clé de ventilation de la SA LM – 93611 Pharmacie

Clé de la section « 9367- Autre logistique médicale » : elle sera passée en automatique en euros de charges brutes (clé néanmoins modifiable).

Ouvrir la colonne « ACT_EXTERNE » pour la section LGG – 93113 Accueil et gestion des malades afin d'enregistrer les dossiers crées dans le cadre de l'activité externe.

SMR, clé de ventilation des SAMT Métiers de RR par défaut devient le « pourcentage de temps passé » sur chaque SA PRR et SAC SMR pour la ventilation des charges des Métiers de RR (au lieu des euros de charges réelles). L'ATIH calculera les montants en euros à l'aide de cette clé saisie.

Onglet UO
Modification du libellé de la ligne "Solde" en "Solde y compris production pour autre structure" pour rendre visible la ligne de saisie pour les productions pour d'autres structures (école, commune, etc) ou livraison de repas à d'autres établissements

UOPharma : pas de modification de la maquette de recueil. A télécharger sur le site de l'ANAP : UO Pharma : mieux valoriser l'ensemble des activités pharmaceutiques

Outil TIC

Récupération possible de la correspondance grade/SAE N-1 dans l'étape TIC - Déposer les ETPR / onglet correspondance grade_SAE

Mis en place d'import de fichier plat dans les onglets de la phase « retraitements analytiques ». Le manuel détaille le format attendu.

1. Traitements « Générer le classeur » : la réalisation des phases comptables dans le classeur

1.1. Définir un établissement courant en cas d'ARCAnH multi-FINESS

Un utilisateur peut avoir plusieurs FINESS à traiter.

Les différents FINESS sont visibles dans l'écran « Identification », dans le tableau récapitulatif en haut de l'écran.

Pour réaliser les étapes comptables, il convient de définir un seul établissement dit établissement « courant » en :

- Cliquant sur le FINESS souhaité
- Cliquer sur « Définir en tant qu'établissement courant »

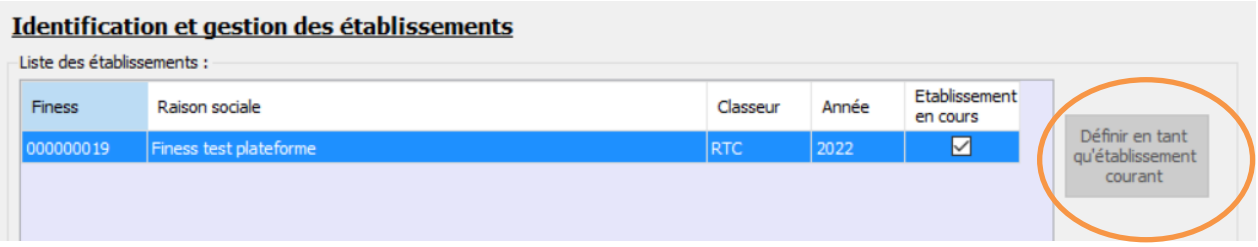

1.2. La génération du classeur et les éléments généraux

1.2.1. La génération du classeur

Pour générer le classeur permettant de réaliser les étapes comptables, cliquer sur ***Générer le classeur*** dans le menu du logiciel après avoir défini comme établissement l'établissement désiré, puis cliquer sur le bouton **Générer**.

Si vous avez déjà un classeur ARCAnH (provenant d'un précédent export du classeur) prêt au format Excel, celui-ci est également importable directement depuis cet écran.

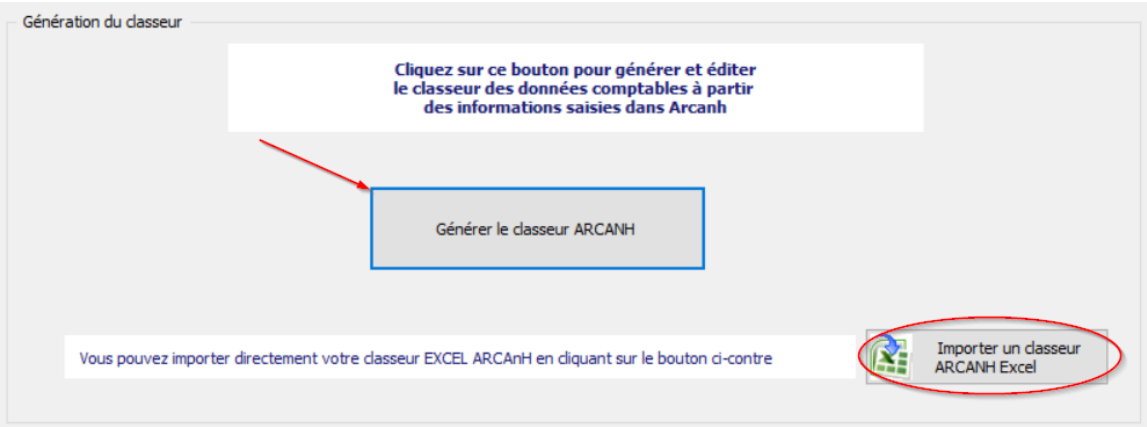

Le classeur conforme au paramétrage peut être généré dès lors que :

- La fenêtre d'identification a été dûment complétée ;
- La typologie des sections de LM, LGG et STR a été remplie

Un message s'affichera en cas d'éléments manquants au niveau du paramétrage en sections.

1.2.2.Les éléments généraux du classeur

Dans la partie basse du classeur, vous trouverez les différents onglets du classeur.

Dans la partie haute du classeur, vous retrouvez les éléments suivants :

- Le numéro de version du classeur (qui est modifié lors de l'application d'une mise à jour)
- Les données d'identification de l'établissement (FINESS et raison sociale)
- Un zoom 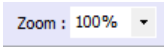

- Un bouton permettant de figer les volets d'une feuille courante du classeur.
- Un bouton permettant de supprimer les données saisies d'une feuille courante du classeur.
- Un bouton

permettant de s'affranchir de la saisie manuelle par l'import de fichiers au format texte (csv ou txt), ou Excel (xlsx). Ce fichier peut présenter des entêtes (nom des colonnes par exemple) : si c'est le cas, cliquer sur la coche.
NB : l'import complète ou efface/remplace les données préalablement saisies selon votre choix.
- Un bouton permettant d'exporter le classeur courant en format EXCEL.
- Un bouton permettant d'importer les données depuis un classeur EXCEL, qui doit présenter le même paramétrage et le même format (i.e. les onglets doivent avoir le même nom). L'ensemble des onglets sera importé par cette action et effacera toute la saisie précédente.

- Un bouton , actif uniquement pour l'onglet « 2-CB », permettant d'importer les informations de l'exercice précédent à l'aide du classeur ARCAnH N-1 (Nature du bien, Désignation du bien, Valeur d'origine, Taux d'amortissement, Dotations antérieures aux amortissements)

- Un bouton , actif uniquement pour l'onglet « Immo », permettant d'importer les amortissements cumulés de l'exercice précédent à l'aide du classeur ARCAnH N-1.

- Un bouton , actif uniquement pour les établissements réalisant le TIC et dans les onglets 2-PC et 3-SA permettant d'importer les données du TIC dans ces onglets.

- Un bouton permettant l'import du fichier CF (Compte Financier)

- Un bouton permettant d'annuler l'import du fichier CF (Compte Financier)

- Un bouton permettant l'import du fichier DGFIP qui est l'export en csv de la balance, issu du logiciel HELIOS

- Un bouton ***Enregistrer***
- Un bouton ***Quitter*** permettant de refermer le classeur avec la possibilité de ne pas enregistrer les éléments saisis

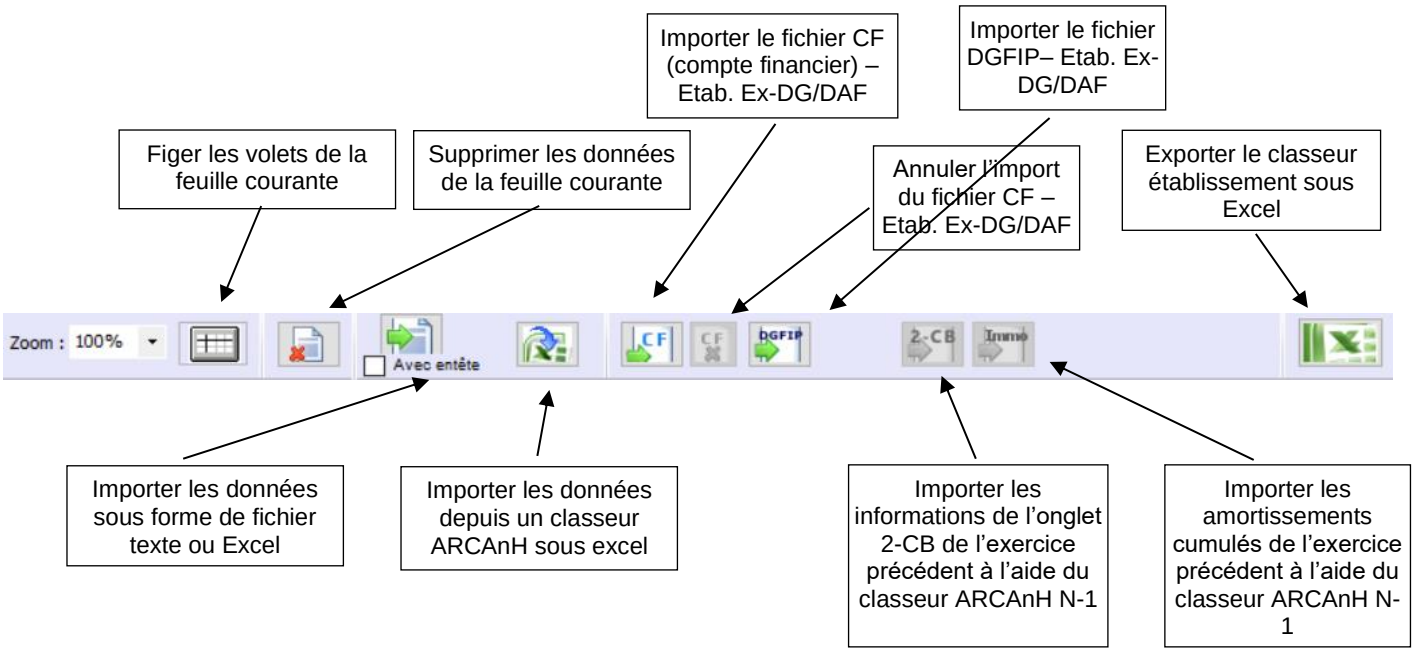

Selon le classeur choisi, les onglets suivants s'affichent :

	RTC	ENC
Evolutions	x	x
1-Ident	x	x
2-PC	x	x
2-Hono et 2_CB		x
3-SA	x	x
4-ETPR	x	x
~~4-pdt~~	~~-~~	~~x~~
5-C_ind	x	x
6-cd		x
Clé_Champs		x
Clé	x	x
UO	x	x
Immo		x
Contrôles	x	x
VALID_RTC	x	
Enquête SIH	x	
RTC Onglets blancs	x	

La partie basse du classeur comporte les éléments suivants :

- Les différents onglets des étapes comptables du classeur ENC

- Les différents onglets des étapes comptables du classeur RTC

- Un curseur permettant de se déplacer au sein des onglets. Les onglets « 2-PC » et « 3-SA » à « Immo » du classeur ARCAnH bénéficient, à droite des données, de zones de saisie libres utilisables pour expliciter certaines opérations à l'attention du superviseur ou de votre ARS.

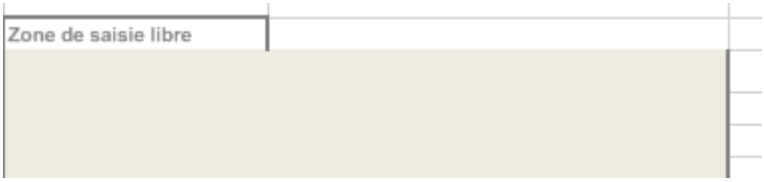

1.2.3. Comment remplir le classeur ARCAnH ? Saisie ou import

Dans les différents onglets, les informations à renseigner peuvent l'être de deux manières :

- **Soit en saisie manuelle directement dans le logiciel**

Dans tous les onglets :

- ✓ Les cellules en (beige) représentent les zones de saisie possibles ;
- ✓ Les cellules en (gris) sont interdites à la saisie et sont donc verrouillées ;
- ✓ Les cellules en (orange) représentent les affectations obligatoires et sont paramétrées pour reprendre l'intégralité du solde de la ligne ;

Dans l'onglet « 3-SA » :

- ✓ Les cellules en (jaune pâle) indiquent les affectations de solde préconisées ;

- **Soit par import d'un fichier texte (.txt ou .csv) ou Excel (xlsx)**

: Ce bouton permet d'importer des fichiers au format demandé **pour la phase comptable correspondant à l'onglet actif.** Il ouvre une fenêtre permettant la recherche du fichier dans les répertoires de l'ordinateur.

Vous pouvez choisir d'ajouter les données importées aux données déjà saisies, ou de supprimer toutes les données pré-saisies pour les remplacer par les données importées :

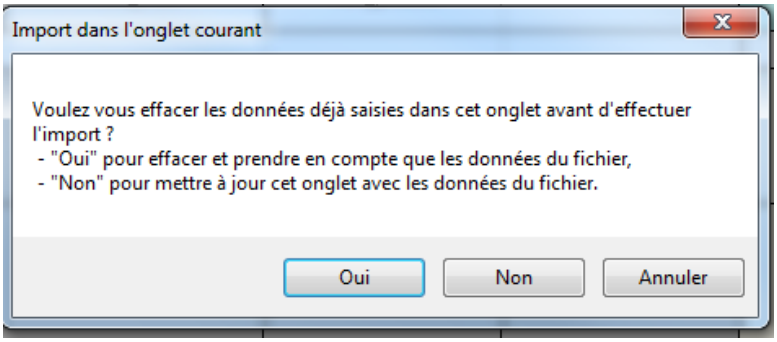

: Ce bouton permet de réimporter **tous les onglets du classeur Excel.** Cet import efface toutes les cellules déjà renseignées et écrit à l'identique de tous les onglets du fichier importé.
NB : dans le cas où des formules ayant des références externes existeraient, les données sont importées en valeur.

1.2.4.Les formats d'Import des onglets

L'ensemble des formats d'imports sont décrits un document EXCEL spécifique

- **« Code import ENC »**
- **« Code import RTC »**

Ces fichiers sont en téléchargement sur les pages internet du site de l'ATIH.

Chaque importation est sujette à des contrôles de cohérences qui peuvent générer des erreurs. Si des erreurs sont détectées, elles sont alors affichées dans un rapport afin de vous aider à corriger le fichier en cours d'importation. L'annexe 1 vous indique comment lire ce rapport d'erreur.

1.3. Les onglets du classeur

Le classeur ARCAnH est conçu de façon à dérouler les différentes phases de la méthodologie de l'ENC et RTC, expliquées dans le guide disponible sur le site de l'ATIH.

Onglets de saisie		Nom de l'onglet
Charges et des produits du CRP	Saisie des montants par comptes et répartition en CI/CNI et PD/PND	2-PC
Phase 2 : Retraitements des honoraires (ENC uniquement)	➔ Saisie de l'activité libérale ou de la rémunération à l'acte concernant uniquement l'activité d'hospitalisation	2-hono
Phase 2 : Retraitements du Crédit-Bail (ENC uniquement)	➔ Retraitement du Crédit-bail afin de distinguer les charges de CB entre un montant correspondant aux intérêts et un montant correspondant à une dotation aux amortissements	2-CB
Ventilation des charges incorporables et des produits déductibles sur les SA, par compte	Ventilation détaillée par compte pour toutes les SA	3-SA
Saisie des ETPR	Saisie des ETPR de toutes les SA	4-ETPR
~~Phase 4 : Traitement des produits déductibles (ENC uniquement)~~	~~➔ Déduction des SA des produits admis en atténuation des coûts de l'étude~~	~~4-pdt~~
Phase 5 : Déduction des charges des fonctions logistiques consommées hors activités principales de soins	➔ Identification des charges des sections consommées hors des activités principales de soins	5-C_Ind
Phase 6 : Déduction des charges directement affectées aux séjours (ENC uniquement)		6-cd
Ventilation de la logistique sur les champs d'activité (ENC uniquement)		Clé_champs
Saisies de clé/UO pour toutes les sections	Saisie des clés de ventilation sur les sections	Clé
Saisies des UO et recueils administratifs pour toutes les sections	Saisie ou import des UO des différentes sections ainsi que diverses données administratives (nombre de journées, de lits… par SA)	UO
Répartition de l'actif immobilisé sur les SA (ENC uniquement)		Immo

Contrôle de saisies dans les différents onglets		Contrôles
Commentaires sur les tableaux VALID-RTC (RTC uniquement)	VALID-RTC	RTC-VALID-RTC
Enquête SIH (RTC uniquement)	Enquête SIH	RTC-Enquête SIH
Onglets supplémentaires, indépendants du RTC	Ventilation des produits du CRP sur les SA	RTC-Produits par SA
	Saisie des clés de répartition de la LGG sur les SAMT	RTC-LGG sur SAMT
	Enquête de coûts Soins Critiques Urgence: Données administratives	RTC-SCU

1.3.1. RTC-ENC – Onglet « 2-PC » : le plan comptable de l'étude

1.3.1.1 Balance de l'étude

La liste des comptes présentée dans l'onglet PC (Plan Comptable) du classeur propose une vision analytique des comptes de charges et produits dans l'ordre des comptes comptables.

Ce découpage, à respecter lors de la saisie des documents de base nécessaires à l'alimentation du PC, est destiné à permettre l'application des consignes du guide méthodologique ENC/RTC. Il implique de disposer, en amont de la réalisation des étapes comptables, d'informations fiables et suffisamment précises.

La saisie des charges et des produits est réalisée pour chacun des postes, selon le découpage du plan comptable téléchargeable sur les pages dédiées ENC/RTC.

Il est possible d'utiliser la colonne « retraitement extra-comptable » pour modifier les imputations comptables initiales. Cependant, cette colonne n'est à utiliser que de façon exceptionnelle, en cas de réelle nécessité.

La saisie de toutes les charges non incorporables et de tous les produits non déductibles est faite dans l'onglet 2-PC, dont les recettes de redevance/activités subsidiaires/refacturation aux budgets annexes.

A noter que :

- Les comptes surlignés en orange correspondent aux comptes qui seront affectés automatiquement sur une/des SA de CNI/PND de l'onglet 2-PC.
- Les comptes en vert sont des comptes analytiques propres à l'étude.
- Pour les établissements ex-DGF/ex-DAF : les comptes surlignés en bleu (visibles uniquement avec l'import des données du Compte Financier) sont des comptes du CF à regrouper ou à détailler dans le plan comptable du RTF / de l'ENC.

L'import des données du fichier du CF se fait en cliquant sur l'icône

En cliquant sur :

les données du CF sont supprimées.

- **A** Les données de l'onglet DONNEES_BRUTES_CRP_H sont importées dans les deux premières colonnes et lignes bleues qui sont déployées automatiquement.
- **B** Le solde est calculé automatiquement dans la colonne *Montant CF*.
- **C** Le CF ne donne pas toujours le niveau de détail demandé pour le RTC / l'ENC. Ainsi le message affiché dans la colonne *Compte du CF à détailler ou à regrouper* indique à l'utilisateur qu'un travail doit être effectué sur la ligne de compte.
- **D** Quand les comptes du CF sont plus fins que ce qui est demandé dans le RTC / l'ENC, le regroupement se fait automatiquement dans la colonne *Regroupement auto des comptes CF* (K).
- **E** Dans le cas inverse, les montants seront à détailler dans les comptes idoines dans la colonne *Reclassement des comptes CF à détailler* (L)
- **F** L'utilisateur a la possibilité d'importer les données de sa balance pour contrôle dans la colonne *Import des montants balance pour contrôle*. Ces montants ne seront pas repris dans les calculs des colonnes suivantes.

L'utilisateur peut ensuite utiliser la colonne retraitement extra-comptable, ces étapes sont identiques, que des données soient issues d'un import du CF, d'une saisie manuelle ou d'un import de la balance.

Numéro de compte	Libellés des comptes	Solde débit issu du CF (A)	Solde crédit issu du CF	Montant CF (J) (B)
		SOLDE_D_CF	SOLDE_C_CF	MONTANT_CF
Charges :				
60	Achats	1220		1220
601	Achats stockés de matière premières ou fournitures			0
6011	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique			0
60111	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère pharmaceutique	40		40
60112	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical	12		12
6012	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général			0

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant CF (J)	Compte du CF à détailler ou à regrouper (C)	Regroupement auto des comptes CF (K) (D)	Reclassement des comptes CF à détailler (L) (E)	Import des montants balance pour contrôle (F)
		MONTANT_CF	INFO_CF_DETAIL	INFO_CF_REGROUPES	RECLASSE_CF	CONTROLE_CF
Charges :						
60	Achats	1220	A détailler		-1220	
601	Achats stockés de matière premières ou fournitures	0			0	
6011	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique	0		52		
60111	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère pharmaceutique	40	Regroupement auto en 6011	-40		
60112	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical	12	Regroupement auto en 6011	-12		
6012	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général	0				

Import DGFIP : pour les établissements initiés au logiciel HELIOS des trésoreries
Il existe une autre source de données possible pour sa balance comptable : les données DGFIP.
Ces données sont à extraire du logiciel HELIOS, logiciel utilisé par votre trésorerie.
Il s'agit une extraction de votre balance comptable en CSV. Il n'y a pas besoin de modifier le format d'import. Le logiciel ARCAnH gère le format CSV issu d'HELIOS.

Cliquer sur pour importer ce fichier dans ARCAnH.
Un rapport d'import vous indique ce qui a pu être importé et ce qui ne l'a pas été.
Le logiciel procède à des regroupements de compte quand cela est possible pour se conformer aux comptes attendus dans l'onglet 2-PC.

Renseignement de l'onglet 2-PC sans import des données du CF :

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant issu de la balance (A)	Retraitement extra-comptable (B)	Montant retraité (C) (=J+K+L+A+B)
		MONTANT	RETRAITE	MONTANT_R
Charges :				
6011	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique			0
6012	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général			0
60211	Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS			0
60212	Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS			0
60213	Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques sous ATU			0
60215PSL	Achats stockés : Produits sanguins labiles			0
60215HPSL	Achats stockés : Produits sanguins hors produits sanguins labiles			0
60216	Achats stockés : Fluides et gaz médicaux			0
60217	Achats stockés : Produits de base			0
60218SP	Achats stockés : Autres produits pharmaceutiques			0
60218CM	Achats stockés : Autres produits à usage médical			0
60221	Achats stockés : Dispositifs médicaux non stériles à usage unique, pansements, ligatures			0

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant issu de la balance (A)	Reclassement extra-comptable (B)	Montant retraité (C)
		MONTANT	RETRAITE	MONTANT_R
701	Ventes de produits finis			0
702	Ventes de produits intermédiaires			0
703	Ventes de produits résiduels			0
704	Travaux			0
705	Etudes			0
706	Prestations de services			0
7071	Rétrocession de médicaments			0

1.3.1.2 Affectation en Charges Incorporables (CI), Produits admis en atténuation des charges (PAC), Charges non incorporables (CNI), Produits non déductibles (PND)

L'objectif de cette étape est d'identifier les Charges Non Incorporables (CNI) et Produits Non Déductibles (PND) par motif.

Le montant retraité de chaque compte **doit être affecté** à l'une ou plusieurs des sections. Les affectations sont automatiques pour la majorité des comptes, mais il faut penser à saisir les montants quand les affectations ne sont pas automatiques. Les comptes et libellés en orange ont une affectation automatique en CNI/PND.

A l'issue de cette étape, la colonne « Ecart » doit être nulle pour tous les comptes.

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant retraité (C)	Total Charges et produits ventilés (D) (=E+F+G+H+I)	ECART (C) - (D) doit être nul	Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges (E)	Charges non incorporables et Produits non déductibles Autres - Hors périmètre (F)	Produits non déductibles : Produits de l'activité hospitalière (G)	Produits non déductibles : Recettes liées aux Act. Subs. et RCRA (H)	Charges non incorporables et Produits non déductibles Par nature (I)
		MONTANT_R			CI_PAC	CNI_PND_A	CNI_PND_H	CNI_PND_R	CNI_PND_N
63514	Impôts sur les véhicules de sociétés	0	0	0	0				
6352	Taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables **	0	0	0					0
6353	Impôts indirects	0	0	0	1 0	2			5
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0	0	0	0				
6358	Autres droits (y compris l'Imposition Forfaitaire Annuelle)	0	0	0	0				
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0	0	0	0				
641PS	Rémunérations du personnel soignant	3 000	2 800	200	2 500	300			

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant retraité (C)	Total Charges et produits ventilés (D) (=E+F+G+H+I)	ECART (C) - (D) doit être nul	Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges (E)	Charges non incorporables et Produits non déductibles Autres - Hors périmètre (F)	Produits non déductibles : Produits de l'activité hospitalière (G)	Produits non déductibles : Recettes liées aux Act. Subs. et RCRA (H)	Charges non incorporables et Produits non déductibles Par nature (I)
		MONTANT_R			CI_PAC	CNI_PND_A	CNI_PND_H	CNI_PND_R	CNI_PND_N
70824	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Majorations pour chambre particulière	0	0	0					5 0
70825	Produits des prestations hôtelières facturées au titre de l'article L.174-20 du code de la sécurité sociale	0	0	0					0
70828	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Autres	0	0	0				0	
7083	Locations diverses	0	0	0				0	
7084	Mise à disposition de personnel facturée	0	0	0				4 0	
7085	Redevances des praticiens versées aux établissements ex OQN	0	0	0				0	
7087	Remboursement de frais par les CRPA	0	0	0				0	
7088	Autres produits d'activités annexes	0	0	0				0	
709	RRR accordés par l'établissement	0	0	0					
71	Production stockée	0	0	0	0				
72	Production immobilisée	0	0	0	0				
731	Produits à la charge de l'assurance maladie	0	0	0			0		
732	Produits à la charge des patients, organismes complémentaires et compagnies d'assurance	0	0	0			0		
733	Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	0	0	0			3 0		
734	Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	0	0	0			0		
735	Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics	0	0	0			0		
7471	Fond d'intervention régional (FIR)	0	0	0					

1 • **Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges** : ces montants sont repris dans les onglets suivants 2-CB et 3-SA.

2 • **Charges non incorporables et Produits non déductibles Autres - Hors périmètre** : sont affectés dans cette colonne la part de montants de CNI/PND des comptes qui sont à affectations multiples (pouvant être pour partie en CI ou CNI, pour partie en PAC ou PND)

3 • **Produits non déductibles - Produits de l'activité hospitalière** : correspond aux recettes de l'activité hospitalière, tous payeurs confondus. Les produits de l'activité hospitalière (comptes 73) sont automatiquement reportés dans cette colonne.

4 • **Produits non déductibles - Recettes liées aux Act. Subs. et RCRA** : correspond aux recettes des activités subsidiaires, des redevances et des refacturations aux budgets annexes. Ces montants sont repris dans l'onglet 5 du classeur.

5 • **Charges non incorporables et Produits non déductibles Par nature** : affectation automatique du compte en CNI/PND de par sa nature

1.3.2. ENC – Onglet «2-hono » : retraitements des honoraires

Cette feuille présente les retraitements du PC tels que prévus dans le guide ENC, en distinguant les retraitements spécifiques aux établissements es-DAF/ex-DG et ex-OQN (intégration des éléments hors comptabilité d'exploitation).

1.3.2.1 Etablissements ex-DAF / ex-DG

Il est demandé aux établissements es-DAF / ex-DG de renseigner :

- Le montant des honoraires reversés aux praticiens hospitaliers à temps plein + des intervenants de RR + des médecins intervenants en HAD, au titre de leur activité libérale en hospitalisation du ou des champs traités dans l'ENC, ainsi que la rémunération des praticiens à l'acte, **sur la base du montant « base de remboursement », déduction faite des redevances prélevées par l'établissement.**

Ne concerne que l'activité réalisée pour les séjours en hospitalisation du champ concerné par l'ENC		**Montant total**	**Montant directement affecté aux séjours**	**Montant résiduel**	**Explication - Définition**
		MNT_TOTAL	MNT_SEJOUR		
PARTIE HONORAIRES :					
Activité libérale des praticiens hospitaliers (PH) MCO	H_PH_MCO			0	pour les établissements ex-DGF (ou sous DAF) montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % redevances MCO : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 9 d'ARAMIS
Activité libérale des praticiens hospitaliers (PH) SMR	H_PH_SMR			0	pour les établissements ex-DGF (ou sous DAF) montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % redevances SMR : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 8 d'ARAMIS
Activité libérale des personnels non médicaux– intervenants de RR	H_PRR			0	pour les établissements ex-DGF (ou sous DAF) honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % redevances SMR : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 8 d'ARAMIS

En colonne **1** doit être saisi le montant total des honoraires pour l'année N. L'établissement renseigne le montant des honoraires effectivement suivis au séjour en colonne **2**. Le solde des honoraires à affecter sur les sections d'analyse se reporte en colonne **3**, ainsi que sur la ligne **Honoraires de l'activité libérale des PH *dans l'onglet « 3-SA »***.

Même traitement pour « l'activité libérale des personnels non médicaux – intervenants de RR ». Le solde des honoraires à affecter sur les sections d'analyse se reporte en colonne **3**, ainsi que sur la ligne **Honoraires des personnels de RR *dans l'onglet « 3-SA »***.

1.3.2.2 Etablissements ex-OQN

Le total « base de remboursement » des honoraires des professionnels libéraux par discipline est saisi dans la cellule correspondante, à partir des informations relevées dans la partie basse du bordereau de facturation.

Ne concerne que l'activité réalisée pour les séjours en hospitalisation du champ concerné par l'ENC		Montant total	Montant directement affecté aux séjours	Montant résiduel	Explication - Définition
		MNT_TOTAL	MNT_SEJOUR		
PARTIE HONORAIRES :					
MCO - Activité libérale des praticiens en imagerie médicale	HM_IM				pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN) Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" Les redevances sont déduites dans les prochaines Phase ARCAnH MCO : le montant total est identique au montant suivi au séjour puisque ceux-ci sont récupérés automatiquement des RSF
MCO - Activité libérale des praticiens en consultations et visites	HM_CS				
MCO - Activité libérale des praticiens en autres laboratoires	HM_B_AUTRES				
MCO - Activité libérale des praticiens en anesthésie	HM_ANEST				
MCO - Activité libérale des praticiens en obstétrique	HM_OBS				
MCO - Activité libérale des praticiens en chirurgie	HM_CHIR				
MCO - Activité libérale des praticiens en autres actes médicaux	HM_AUTRES				
MCO - Activité libérale de personnels soignants	H_SOIGNANT				
MCO - Autre activité libérale	H_AUTRES				
SMR - Activité libérale des médecins intervenant en SMR	HM_SMR				pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN) Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" Les redevances sont déduites dans les prochaines Phase ARCAnH SMR : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 7 d'ARAMIS
SMR - Activité libérale des personnels non médicaux– intervenants de RR	HA_SMR				
SMR - Activité libérale des praticiens en imagerie	HM_I				
SMR - Activité libérale des praticiens en laboratoires	HM_B				
SMR - Activité libérale des praticiens en autres médico-technique	HMT_AUTRES				
Activité libérale des médecins intervenant en HAD	HM_HAD				pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN) Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" Les redevances sont déduites dans les prochaines Phase ARCAnH HAD : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 4bis d'ARAMIS

Pour les établissements ex-OQN, les redevances ne sont pas à déduire des honoraires puisqu'elles sont traitées en Phase 5.

A partir des montants inscrits dans la partie centrale du bordereau de facturation, les établissements ex-OQN MCO et HAD alimentent le total des dépenses par types de produits médicaux (DMI et spécialités pharmaceutiques Liste en sus et autres consommables médicaux) comptabilisés en compte de tiers.

PARTIE PRODUITS MEDICAUX :					
Spécialités pharmaceutiques issues de la liste en sus	SP_LES_TIERS			0	pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN) MCO : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 8 d'ARAMIS HAD : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 4 d'ARAMIS
DMI issus de la liste en sus	DMI_LES_TIERS			0	Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation
Autres dispositifs médicaux	AUTRES_DM_TIERS			0	Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation
Consommables médicaux et autres charges médicales liste traceurs	CMT_TIERS			0	Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation
Consommables médicaux et autres charges médicales	CM_TIERS			0	Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation

1.3.3. ENC – Onglet « 2-CB » : retraitements du crédit-bail

Il est demandé aux établissements de retraiter les charges liées au crédit-bail de façon à distinguer le montant correspondant aux intérêts du montant correspondant aux amortissements.

Code import import	Nature du bien	Désignation du bien	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements				Valeur nette théorique	Redevances de l'exercice	
				Taux d'amortissement de l'exercice	Dotations de l'exercice (a)	Dotations antérieures	Dotations cumulées		Totales (b)	Intérêts (b) - (a)
	NATURE_BIEN	DESIGN_BIEN	VAL_ORIG	TAUX_AMORT		DOT_ANTER			REDEV_EXERCICE	
CB_LIGNE1	Crédit bail mobilier : Matériel informatique	PC	1 000	20%	200	500	700	300	250	50
CB_LIGNE2	1	2	3	4	0	6	0	0	9	0
CB_LIGNE3					0		0	0		0
CB_LIGNE4					0		0	0		0
CB_LIGNE5					0		0	0		0
CB_LIGNE6					0		0	0		0

En **1** doit être indiquée la nature du bien à partir du menu déroulant (en cas de saisie manuelle), ceci en cohérence avec les comptes de redevances de crédit-bail saisis dans le comptable de l'étude.
Une désignation plus précise du bien (type de matériel etc.) est possible en **2**

Dans la colonne **3** est renseignée la valeur d'origine du bien.
Dans la colonne **4** est renseigné le taux d'amortissement retenu. Pour la première année d'amortissement et la dernière année d'amortissement, le taux est indiqué prorata temporis de la période d'amortissement sur l'année (ex : amortissement sur 5 ans soit un taux d'amortissement de 20%, mais début d'amortissement le 1er juillet ➔ taux à renseigner de 20% x 6 mois / 12 mois soit 10% pour la première année)
La part calculée d'amortissements théoriques est automatiquement calculée en **5.**

Dans le cas où le bien relevant du crédit-bail a déjà fait l'objet de dotations antérieures, il s'agit de saisir le montant de ces dotations en **6.** Le total des dotations se calcule automatiquement en **7,** de même que la valeur nette théorique en **8.**

En **9** la saisie des charges de redevance de crédit-bail est réalisée.
La part calculée d'intérêts se fait automatiquement en **10.**

Ainsi les redevances de crédit-bail sont retraitées en :

- Une quote-part d'amortissement (5) qui devra être ventilée sur les sections d'analyse en onglet 3-SA.
- Une quote-part d'intérêts financiers qui sera automatiquement affectée Structure – financier en onglet 3-SA.

Le tableau Synthèse des retraitements de crédit-bail en bas de page permet de vérifier la cohérence entre les données du retraitement et les montants de redevance saisis dans le plan comptable

Synthèse des retraitements de crédit bail :		Montant saisi au PCS	*dont intérêts*	*dont intérêts de radiotherapie ou balnéothérapie*	*dont dotations théorique aux amortissements*	*Contrôle*
Crédit bail mobilier : Matériel informatique	61221	250	50		200	*OK*

La colonne *Contrôle* permet de vérifier que les montants saisis dans le plan comptable pour les redevances de crédit-bail ont été correctement ventilés entre les charges d'intérêts et les dotations aux amortissements, dans ce cas le contrôle *OK* s'affiche.

Dans le cas contraire, un montant à ventiler (pouvant présenter un solde positif ou négatif) apparaît dans la colonne *Contrôle*.

Synthèse des retraitements de crédit bail :		Montant saisi au PCS	*dont intérêts*	*dont intérêts de radiotherapie ou balnéothérapie*	*dont dotations théorique aux amortissements*	*Contrôle*
Crédit bail mobilier : Matériel informatique	61221	0	50		200	*-250*

Le bouton permet d'importer les informations de l'exercice précédent à l'aide du classeur ARCAnH ENC N-1.
Les colonnes 1, 2, 3 et 4 sont importées à l'identique de N-1, la colonne 6 est renseignée sur la base de la colonne 7 de N-1.

1.3.4. RTC – ENC Onglet « 3-SA » : Affectations aux sections

La phase 3-SA permet de ventiler les montants des comptes analytiques sur les sections d'analyse déclarées dans le paramétrage.

L'ordre des comptes est l'ordre comptable.

Les 3 premiers colonnes sont décrites ci-dessous :

- Le total saisi dans le PC en « Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges » est repris en **1**.
- Le montant total affecté lors de la phase 3 est repris en **2.**
- L'écart en **3** est calculé entre le montant total du PC et le montant affecté en phase 3.
  Si cet écart est différent de 0, il reste des montants à affecter lors de cette phase ou un montant trop important a été affecté.

	Intitulés	Rappel : Total montants Charges incorporables et Produits admis en atténuation des charges de l'onglet PCE + honoraires (A)	Montant total Phases 3 tous champs (B)	ECART (A) - (B) doit être nul	MIG	SAC MCO Médecine polyvalente non programmé/dermato/neuro
		TOT_PCE	TOT_phase3		TMIG	934111114
	Charges :					
6011	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique	1 0	2 0	3 0	0	
6012	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général	0	0	0	0	
60211	Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS	559 046	314 998	244 049	4 500	86 182
60212	Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS	4 437	4 437	0	0	4 437
60213	Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU	0	0	0	0	
60215PSL	Consommations de produits sanguins labiles	0	0	0	0	
60215HPSL	Consommations de produits sanguins hors produits sanguins labiles	164 875	164 875	0	0	164 875
60216	Consommations de fluides et gaz médicaux	76 213	76 213	0	0	6 311
60217	Consommations d'autres produits de base	32 066	32 067	0	0	11 376
60218SP	Consommations d'autres produits pharmaceutiques	0	0	0	0	
60218CM	Consommations d'autres produits à usage médical	0	0	0	0	
60224	Consommations de fournitures pour laboratoire et dispositifs de diagnostic in vitro	0	0	0	0	
60225	Dispositifs médicaux d'endoscopie	0	0	0	0	
602261	Consommations de DMI figurant sur la liste mentionnée à l'article L.162-22-7 du CSS	42 997	42 997	0	0	42 997
602268	Autres DMI	1 023 930	1 023 930	0	0	30 000
60221+60222+60223+60227+60228	Consommations d'autres dispositifs médico-chirurgicaux et fournitures médicales (ligatures, sondes, petit matériel médico-chirurgical stérile et non stérile, pansements et autres fournitures médicales), sauf 60228PROT	2 108 000	2 108 000	0	0	606 133
6023	Consommations d'alimentation	28 365	28 365	0	0	

Rappel : dans l'onglet « 3-SA » :

- ✓ les cellules en (orange) représentent les affectations obligatoires et sont paramétrées pour reprendre l'intégralité du solde de la ligne ;
- ✓ les cellules en (jaune pâle) indiquent les affectations de solde préconisée.

Précisions sur les affectations aux sections des MIG MCO/HAD, des activités spécifiques MCO et HAD, et des MIG SMR :

L'affectation des recettes, des charges et des produits en atténuation se fait en **deux temps :**

- Dans un premier temps les recettes sont imputées en Produits Non Déductibles dans l'onglet 2-PC.
- Dans un second temps, les charges et produits en atténuation sont affectés sur les SA MIG/Autres activités spécifiques MCO pour lesquelles les charges sont imputables en onglet 3-SA.

Il convient de ne pas caler strictement les charges sur les produits perçus. Il s'agit de deux problématiques différentes. Les charges doivent refléter le véritable coût (ou surcoût) qui peut être plus important ou moindre par rapport aux produits perçus.

Précisions apportées pour certains types de financement	Traitement des charges liées au financement	Traitement des produits
MIGAC : -MIG : -MERRI dotation socle (Anciennement fixe et modulable)	inclus dans les charges des séjours (non dissociable)	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-MERRI part variable	voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-Autres MIG	voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-AC	inclus dans les charges des séjours (non dissociable)	non admis en atténuation des coûts de l'étude
FIR -FIR finançant la partie MIG	Voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-ancien FMESPP	Dépend de l'activité financée : essentiellement en LGG et STR	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-FIR pour autres	Dépend de l'activité financée	Dépend de l'activité financée
CNR	Dépend de l'activité financée	non admis en atténuation des coûts de l'étude
Autres financements pour la recherche	voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude
Autres financements pour l'enseignement (si dans la comptabilité d'exploitation de l'étbt)	voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude

La liste détaillée des Missions d'intérêt Général et leur traitement est indiqué dans **le tableau Excel « MIG »** mis à jour et diffusé sur le site de l'ATIH :

- Domaines d'activité>Informations sur les coûts>ENC [CHAMP] >ENC [CHAMP] données N – Partie « Liste des missions d'intérêt général (MIG) »

Dans le cas d'un classeur fusionné, des dispositifs ont été mis en place pour traiter les différences d'imputation entre RTC et ENC. Ils sont présentés dans la vidéo « Qu'est-ce qu'implique un classeur fusionné ? » disponible sur les pages RTC et ENC 2021.
Les différences portent sur les sections :

- DIALYSE
- RADIOTHERAPIE
- HAD (ENC HAD)
- PRR BALNEO (ENC SMR)

RTC : un récapitulatif des charges par SA et par Titre, avec un détail par catégorie de personnel pour le titre 1, est présenté en début d'onglet

ENC / fusionné : un récapitulatif des charges et produits par SA et par postes de charges est présenté en fin d'onglet 3-SA.

1.3.5. RTC – ENC Onglet « 4-ETPR » : les Equivalents Temps Plein Rémunérés

L'onglet « 4-ETPR » reprend les mêmes sections que l'onglet 3-SA.
Dans cet onglet seront renseignés, par section, les ETPR (Equivalents Temps Plein Rémunérés) :

- De Personnel Médical, détaillés en Personnel Médical, internes, étudiants
- De Personnel Sage-femme
- De Personnel Soignant
- De Personnel Autre

Les charges de même catégorie de personnel, saisies en onglet 3-SA (et 2-PC pour la SA CNI), sont rappelées dans cet onglet. Un ratio de coût moyen par ETPR est calculé.

Les ETPR renseignés sur cet onglet seront automatiquement repris dans les onglets

- clé-champs (ENC)
- clé et UO (ENC et RTC)

Les contrôles suivants sont effectués en bas de page et doivent afficher « OK » !

Contrôles sur les ETPR

Contrôles sur les ETP mad (ENC HAD uniquement)

~~1.3.6. ENC – Onglet « 4-pdt » : traitement des produits déductibles~~

Onglet supprimé à compter de la campagne 2024

1.3.7. RTC – ENC Onglet « 5-C_ind » : déduction des charges des fonctions logistiques consommées hors activités principales de soins

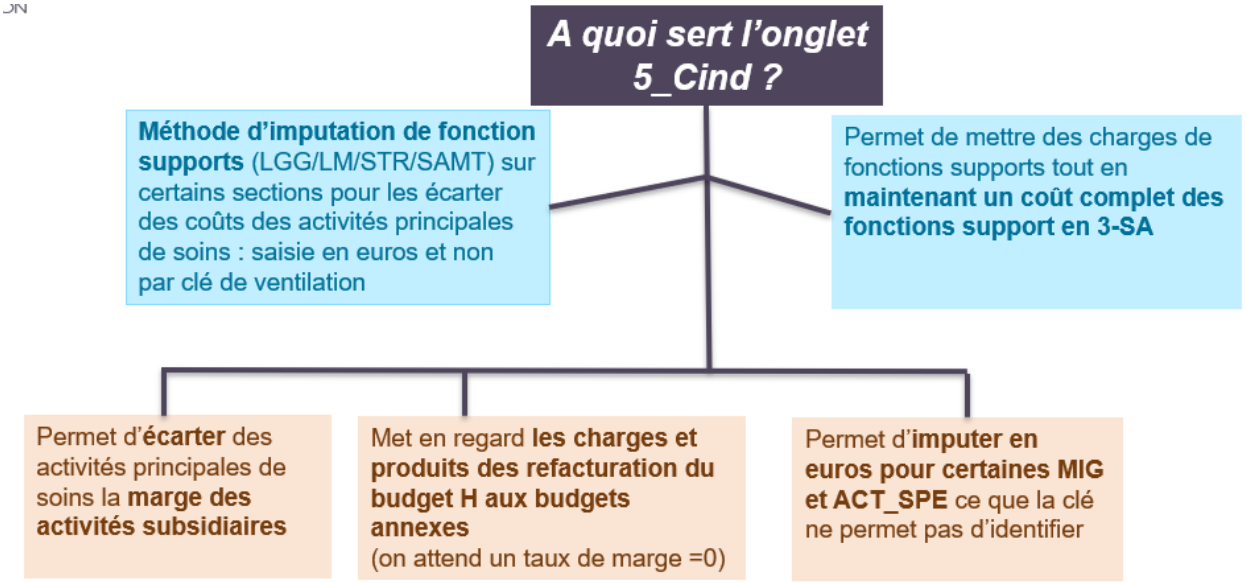

Pour les établissements ex-OQN, au cours de cette phase, les enveloppes des sections de logistique (LM, LGG et STR) sont minorées des charges induites consommées par les activités liées aux redevances des praticiens libéraux.

Illustration

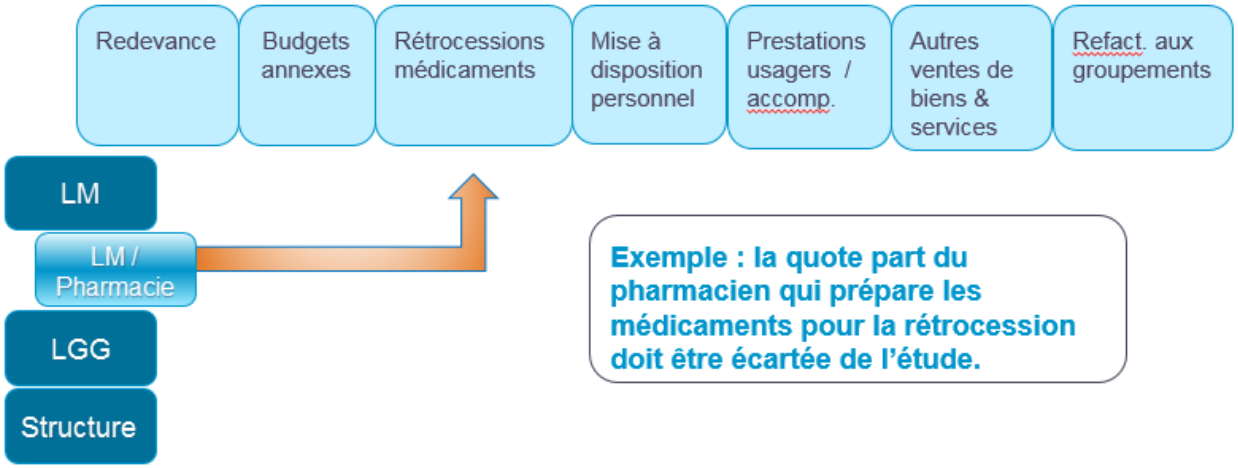

Dans l'onglet 5, on trouve dans la partie « Saisie des charges indirectes », en ligne l'ensemble des sections de LM, LGG et structure, et en colonne les activités génératrices de charges induites.

Un premier tableau présente le rappel des recettes liées aux Act. Subs. et RCRA issues de l'onglet 2-PC.

⇨ Une ventilation des recettes par SA est attendue pour certains comptes.

						Redevances des praticiens libéraux	RCRA	Activités subsidiaires				
			Rappel des montants à affecter de la Phase 2-PC (a)	TOTAL de la Phase 5 (b)	ECART (a) - (b) doit être nul	Redevances des praticiens libéraux	USLD	Rétrocession de médicaments	Mise à disposition de personnel facturé	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants	Autres ventes de biens et de services	Refacturation aux groupements
			rappel	phase5	restant	REDEV	B	ACT_SUBSID1	ACT_SUBSID2	ACT_SUBSID3	ACT_SUBSID4	ACT_SUBSID5
RECETTES LIEES AUX ACTIVITES SUBSIDIAIRES ET RCRA IDENTIFIEES EN PHASE 2-PC												
701	Ventes de produits finis	701	0	0	0						0	
702	Ventes de produits intermédiaires	702	0	0	0						0	
703	Ventes de produits résiduels	703	0	0	0						0	
704	Travaux	704	0	0	0						0	
705	Etudes	705	0	0	0						0	
706	Prestations de services	706	0	0	0						0	
7071	Rétrocession de médicaments	7071	0	0	0			0				
7078	Autres ventes de marchandises	7078	0	0	0						0	
70821	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Chambres	70821	0	0	0					0		
70822	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Repas	70822	0	0	0					0		
70823	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Téléphone	70823	0	0	0					0		
70828	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Autres	70828	0	0	0					0		
7083	Locations diverses	7083	0	0	0						0	
7084	Mise à disposition de personnel facturée	7084	0	0	0				0			
7085	Redevances des praticiens versées aux établissements ex OQN	7085	0	0	0	0						
7087	Remboursement de frais par les CRPA	7087	0	0	0							
7088	Autres produits d'activités annexes	7088	0	0	0						0	
709	RRR accordés par l'établissement	709	0	0	0							
7471	Fond d'intervention régional (FIR)	7471	0	0	0							
7485	Fonds européens	7485	0	0	0							
7486	Collectivités territoriales et autres organismes publics	7486	0	0	0							
752	Revenus des immeubles	752	0	0	0						0	
756	Cotisations reçues des adhérents	756	0	0	0						0	
758	Produits divers de gestion courante	758	0	0	0						0	
7721+7728	Autres Produits sur exercices antérieurs	7721+7728	0	0	0							
TOTAL DES RECETTES (A)			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Le rappel des charges et produits en atténuation imputés aux SA dans l'onglet 3-SA est détaillé par catégories de charges et produits (PS, PA, PM, Participation, Autres charges, Produits en atténuation), et la somme des charges indirectes saisies dans l'onglet 5 est détaillée par catégorie LM / LGG / STR (saisie en partie basse de l'onglet).

				Activités subsidiaires			
	Rappel des montants à affecter de la Phase 2-PCE (a)	TOTAL de la Phase 5 (b)	ECART (a) - (b) doit être nul	Rétrocession de médicaments	Mise à disposition de personnel facturé	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants	Autres ventes de biens et de services
	rappel	phase5	restant	Act_rubri1	Act_rubri2	Act_rubri3	Act_rubri4
PS				0	0	0	0
PA				0	0	0	0
PM				0	0	0	0
AUTRES CHARGES				0	0	0	0
PRODUITS EN ATTENUATION				0	0	0	0
TOTAL DES CHARGES NETTES DIRECTES identifiées en Phase 3-SA (B)				**0**	**0**	**0**	**0**
CHARGES INDIRECTES IDENTIFIEES POUR CES ACTIVITES dans cette phase							
LM				0	0	0	0
LGG				0	0	0	0
STR				0	0	0	0
TOTAL DES CHARGES INDIRECTES DE LM / LGG / STR déduites dans cette Phase (C)				**0**	**0**	**0**	**0**
Marge calculée (D) = (A) - (B) - (C)				**0**	**0**	**0**	**0**
Taux de marge (E) = (D) / (A)				0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Taux de marge calculé

Concernant les redevances des praticiens, la marge calculée doit être nulle, d'un point de vue comptable ces rubriques ne pouvant générer de marge.

Une marge ne peut être observée que pour les activités subsidiaires.

ENC : Pour les refacturations aux budgets annexes, la seule marge résiduelle justifiée correspond aux refacturations de consommations de SAMT dont les UO sont déclarées pour les budgets annexes dans l'onglet UO.

Pour l'ENC, la saisie en euros se fait par poste de charge à l'exception de certaines charges qui devront être saisies au compte

Exemple ex-OQN :

SAISIE DES CHARGES INDIRECTES DE LM / LGG / STR POUR CES ACTIVITES													
Sections			Intitulés des postes ou comptes de charges ou produits		Rappel des montants à affecter de la Phase 4-pdt (montants nets) (A)	TOTAL de la Phase 5 (B)	Montant restant à affecter dans les phases suivantes (A) - (B)	Redevances des praticiens libéraux	Rétrocession de médicaments	Mise à disposition de personnel facturé	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants	Autres ventes de biens et de services
					rappel	phase5	restant	REDEV	Act_subsid1	Act_subsid2	Act_subsid3	Act_subsid4
Pharmacie	9361	PS	Personnel soignant	9361_PS	0	0	0					
		PA	Personnel autre	9361_PA	0	0	0					
		PM	Personnel médical (hors permanences des soins)	9361_PM	0	0	0					
		PDS	Permanences des soins du personnel médical y compris charges sociales	9361_PDS	0	0	0					
		PARTICIP	Participations des salariés aux fruits de l'expansion	9361_PARTICIP	0	0	0					
		AUTRESDEP	Autres dépenses	9361_AUTRESDEP	190	0	190					
Stérilisation	9362	PS	Personnel soignant	9362_PS	0	0	0					
		PA	Personnel autre	9362_PA	0	0	0					
		PM	Personnel médical (hors permanences des soins)	9362_PM	0	0	0					
		PDS	Permanences des soins du personnel médical y compris charges sociales	9362_PDS	0	0	0					
		PARTICIP	Participations des salariés aux fruits de l'expansion	9362_PARTICIP	0	0	0					
		AUTRESDEP	Autres dépenses	9362_AUTRESDEP	16 585	15 000	1 585					15 000

Exemple ex-DAF / ex-DG :

SAISIE DES CHARGES INDIRECTES DE LM / LGG / STR POUR CES ACTIVITES										
Sections			Intitulés des postes ou comptes de charges ou produits		Rappel des montants à affecter de la Phase 4-pdt (montants nets) (A)	TOTAL de la Phase 5 (B)	Montant restant à affecter dans les phases suivantes (A) - (B)	USLD	Ecoles	EHPAD
					rappel	phase5	restant	B	C	E
Pharmacie	9361	PS	Personnel soignant	9361_PS	0	0	0			
		PA	Personnel autre	9361_PA	0	0	0			
		PM	Personnel médical (hors permanences des soins)	9361_PM	0	0	0			
		PDS	Permanences des soins du personnel médical y compris charges sociales	9361_PDS	0	0	0			
		PARTICIP	Participations des salariés aux fruits de l'expansion	9361_PARTICIP	0	0	0			
		AUTRESDEP	Autres dépenses	9361_AUTRESDEP	190	100	90			
Stérilisation	9362	PS	Personnel soignant	9362_PS	0	0	0			
		PA	Personnel autre	9362_PA	0	0	0			
		PM	Personnel médical (hors permanences des soins)	9362_PM	0	0	0			
		PDS	Permanences des soins du personnel médical y compris charges sociales	9362_PDS	0	0	0			
		PARTICIP	Participations des salariés aux fruits de l'expansion	9362_PARTICIP	0	0	0			
		AUTRESDEP	Autres dépenses	9362_AUTRESDEP	16 585	15 000	1 585			

Pour les établissements RTC, la saisie en euros se fait au global, à l'exception de certaines charges qui devront être saisies au compte

SAISIE DES CHARGES INDIRECTES DE LM / LGG / STR POUR CES ACTIVITES											
Sections			Intitulés des postes ou comptes de charges ou produits		RTC - Rappel des montants à affecter (nets des produits déductibles) (A)	TOTAL de la Phase 5 (B)	RTC - Montant restant à affecter dans les phases suivantes (A) - (B)	DNA et SIC	Rétrocession de médicaments	Mise à disposition de personnel facturé	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants
					rappel_rtc	phase5_rtc	restant_rtc	A	ACT_SUBSID1	ACT_SUBSID2	ACT_SUBSID3
Pharmacie - hors 936.12, 936.13,	93611	CI	Charges indirectes	93611_CI	0	0	0	192 773	71 999	0	0

Imputation de charges de LGG sur certaines MIG MCO, ACT_SPE_MCO et MIG SMR par compte
L'imputation de charges directes n'est plus permise sur les MIG MCO en 3-SA. Cependant, des travaux en collaboration avec plusieurs CHU ont abouti à cibler certaines MIG sur lesquels une imputation directe, en euros de certaines charges de LGG est souhaitable pour simplifier l'imputation de charges de LGG sur ces activités.
Le périmètre retenu est le suivant :
Liste des MIG et ACT_SPE_MCO ciblées en phase 5 :

- D05 PHRCN,
- D06 PHRCK,
- D07 PHRCI,
- D20 Soutien à la recherche,
- D23 Organisation, surveillance,
- D26 Coordination territoriale,
- D25 Investigation,
- F17 Filières de santé pour les maladies rares,
- H07 Registre à caractère épidémiologique,
- Q03 Les centres nationaux d'appels d'urgence spécifique,
- R05 Action de coopération internationale,
- RECH Activités de recherches financées hors MIG,
- U02 Permanence d'accès aux soins,
- V01 Scolarisation des hospitalisés en SMR,
- D04 Centre de ressource biologique (CRB) – tous confondus,
- D041 Centre de ressource biologique (CRB) - CEREBROTHEQUES,
- D042 Centre de ressource biologique (CRB) - SEROTHEQUES,
- D043 Centre de ressource biologique (CRB) - CELLULOTHEQUES,
- D044 Centre de ressource biologique (CRB) - BANQUE D'ADN,
- D045 Centre de ressource biologique (CRB) - BANQUES DE SANG DE CORDON,
- D046 Centre de ressource biologique (CRB) – TUMOROTHEQUES,
- D08 PRT,
- D09 PRTS,
- D10 PRTK,
- D11 PREPS,
- D12 PHRIP,
- D19 Effort d'expertise des établissements de santé,
- D21 PRME et PSTIC,
- D22 PRMEK et PSTICK,
- D24 Conception des protocoles, gestion et analyse de données,
- D27 Qualité et performance de la recherche biomédicale à la promotion industrielle,
- D28 Projets de recherche entrant dans le programme de recherche en maladies infectieuses.

Les comptes ciblés pour ces MIG et ACT_SPE_MCO :

- SACG (hors service mortuaire et morgue) : 617 ; 623 ; 6255+6256+6257 ; 6288 ; 658 ; 60264+603264 ; 60624
- SACG (hors service mortuaire et morgue) – Direction générale : 617 ; 623 ; 6255+6256+6257 ; 6288 ; 658
- SACG (hors service mortuaire et morgue) – Finance - comptabilité : 617 ; 623 ; 6255+6256+6257 ; 6288 ; 658
- SACG (hors service mortuaire et morgue) – Gestion économique : 617 ; 623 ; 6255+6256+6257 ; 6288 ; 658 ; 60264+603264 ; 60624
- SALP – hors CLM, CLD, syndicats et garderie-crèche : 6251 ; 6288
- DSN, DSN – Routine, DSN – Projet : 6261 ; 6263 ; 6265 ; 6284 ; 6288

Une fiche pédagogique plus détaillée est disponible pour les établissements RTC.

Imputation de charges de LGG/LM sur les sections ACT_HETUDE pour les établissements ex-OQN notamment :
Pour faciliter la saisie de LGG sur les autres activités (SSIAD, …), il est possible de saisir des charges de LGG/LM/STR en euros sur ces sections.

Modalité de saisie par compte :
Dans le cas de comptes ciblés, l'établissement devra saisir sur la ligne du compte.

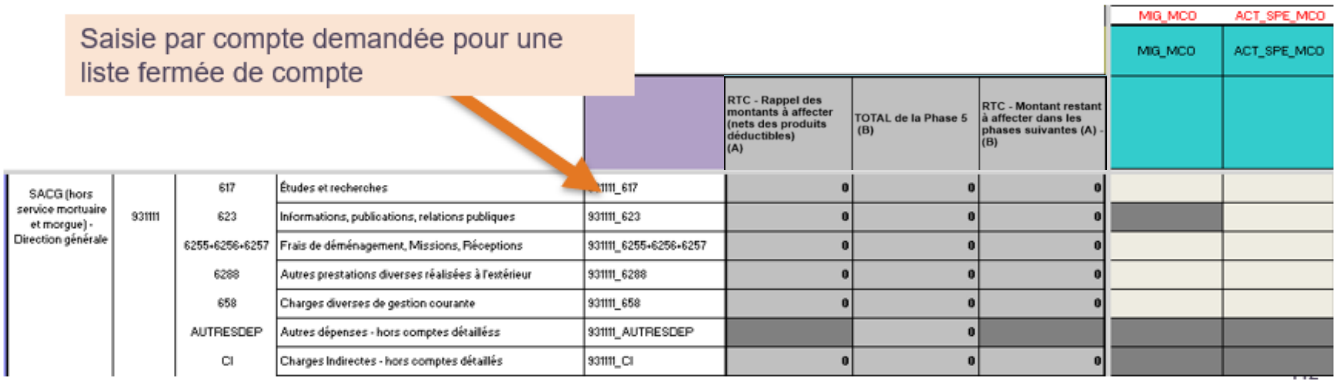

					RTC - Rappel des montants à affecter (nets des produits déductibles) (A)	TOTAL de la Phase 5 (B)	RTC - Montant restant à affecter dans les phases suivantes (A) - (B)	MIG_MCO	ACT_SPE_MCO
								MIG_MCO	ACT_SPE_MCO
SACG (hors service mortuaire et morgue) - Direction générale	931111	617	Études et recherches	931111_617	0	0	0		
		623	Informations, publications, relations publiques	931111_623	0	0	0		
		6255+6256+6257	Frais de déménagement, Missions, Réceptions	931111_6255+6256+6257	0	0	0		
		6288	Autres prestations diverses réalisées à l'extérieur	931111_6288	0	0	0		
		658	Charges diverses de gestion courante	931111_658	0	0	0		
		AUTRESDEP	Autres dépenses - hors comptes détaillés	931111_AUTRESDEP		0			
		CI	Charges Indirectes - hors comptes détaillés	931111_CI	0	0	0		

1.3.8. ENC – Onglet « 6-cd » : déduction des charges directement affectées aux séjours

Cette phase permet d'identifier les charges nettes résiduelles des sections

Au cours de cette phase sont déduites les charges directement affectées à des séjours / séquences et préalablement affectées sur les SA.

Rappel : Le recueil des charges suivies au séjour s'effectue à partir du logiciel ARAMIS.

Il faut déduire ces charges d'ARCAnH pour ne pas les comptabiliser en double.

	Intitulés des postes de charges	Montant total Phase 6-cd	SAC MCO	SAC SMR	HAD	SAMT
			Médecine générale	Affections du système nerveux adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7) POST-REA	HAD : Charges au domicile du patient	Radiologie
			9341111	9345121202	93531012	9325101
SP SP T	Spécialités pharmaceutiques hors liste en sus	0	0	0	0	0
	Charges directes **hors traceurs** déduites	0	1	1	1	1
	Charges directes **traceurs** déduites	0				
	Spécialités pharmaceutiques hors liste en sus (résiduel)	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
SP LES	Spécialités pharmaceutiques liste en sus	0	0		0	0
	Charges directes déduites	0				
	Spécialités pharmaceutiques liste en sus (résiduel)	***0***	***0***		***0***	***0***
SP APAC	Spécialités pharmaceutiques sous AP-AC	0	0	0	0	0
	Charges directes déduites	0				
	Spécialités pharmaceutiques sous AP-AC (résiduel)	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
PSL	Produits sanguins labiles	0	0	0	0	0
	Charges directes déduites	0				
	Produits sanguins labiles (résiduel)	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***

L'établissement doit renseigner sur chaque SA, pour chaque type de charge, le montant des dépenses affectées aux séjours sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année d'étude, en ①.

Cette phase peut se remplir partiellement par **un import** issu d'ARAMIS (cf. Manuel ARAMIS [Champ] > Exports des données)

1.3.9.ENC – Onglet Clé_champs

1.3.9.1 Classeur ENC uniquement

Dans cet onglet, toutes les sections de logistique et de structure (LM, LGG, STR) définies dans le module de paramétrage sont reprises en ligne.

L'objectif est de minorer les enveloppes de logistique des dépenses imputables **aux champs d'activité ENC et hors ENC.**

Les 4 clés suivantes sont calculées automatiquement en bas de l'onglet à partir des phases précédentes (et de l'onglet Immo pour le Montant d'actif brut médical immobilisé) et sont reportées par une formule dans les lignes concernées :

- Euros de charges de dépenses médicales gérées par la pharmacie (LM Pharmacie – hors 936.12, 936.13, 936.14 et rétrocession et LM Hygiène hospitalière et vigilances)
- Euros de charges brutes (LGG SACG et Structure financière)
- Montant d'actif brut médical immobilisé (LM Génie biomédical)
- ETPR (LGG SALP)

Si l'établissement souhaite utiliser une autre nature de clé, les formules peuvent être remplacées par la valeur souhaitée.

Toutes les autres clés de ventilation sont à renseigner par l'établissement.

Une fois les clés de ventilation remplies, le logiciel calcule automatiquement les montants ventilés sur les champs d'activité.

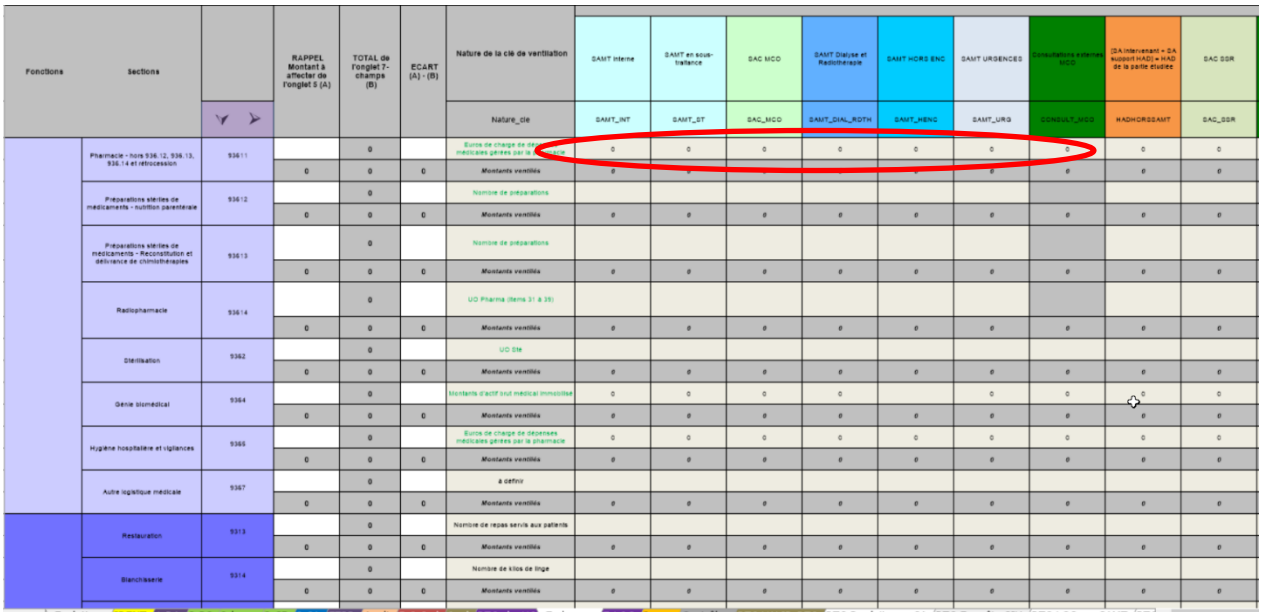

Fonctions	Sections		RAPPEL Montant à affecter de l'onglet 5 (A)	TOTAL de l'onglet 7-champs (B)	ECART (A) - (B)	Nature de la clé de ventilation	SAMT Interne	SAMT en sous-traitance	SAC MCO	SAMT Dialyse et Radiothérapie	SAMT HORS ENC	SAMT URGENCES	Consultations externes MCO	(2A intervenant + 2A support HAD) + HAD de la partie étudiée	SAC SSR
						Nature_cle	SAMT_INT	SAMT_ST	SAC_MCO	SAMT_DIAL_RDTH	SAMT_HENC	SAMT_URG	CONSULT_MCO	HADHORSSAMT	SAC_SSR
	Pharmacie - hors 936.12, 936.13, 936.14 et rétrocession	93611		0		Euros de charge de dépenses médicales gérées par la pharmacie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			0	0	0	Montants ventilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Préparations stériles de médicaments - nutrition parentérale	93612		0		Nombre de préparations									
			0	0	0	Montants ventilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Préparations stériles de médicaments - Reconstitution et délivrance de chimiothérapies	93613		0		Nombre de préparations									
			0	0	0	Montants ventilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Radiopharmacie	93614		0		UO Pharma (items 31 à 35)									
			0	0	0	Montants ventilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Stérilisation	9362		0		UO Ste									
			0	0	0	Montants ventilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Génie biomédical	9364		0		Montants d'actif brut médical immobilisé	0	0	0	0		0	0	0	0
			0	0	0	Montants ventilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hygiène hospitalière et vigilances	9365		0		Euros de charge de dépenses médicales gérées par la pharmacie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			0	0	0	Montants ventilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autre logistique médicale	9367		0		à définir									
			0	0	0	Montants ventilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restauration	9313		0		Nombre de repas servis aux patients									
			0	0	0	Montants ventilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Blanchisserie	9314		0		Nombre de kilos de linge									
			0	0	0	Montants ventilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Le contrôle suivant est effectué en bas de page et doit afficher « OK » !

Contrôle : Il y a des couts en onglet 4-pdt mais pas de clés de ventilation dans cette Phase	OK

1.3.9.2 Classeur fusionné

Dans le cadre du classeur fusionné, cet onglet est rempli automatiquement. L'établissement devant remplir l'onglet « Clé » dans son intégralité (cf. paragraphe dédié) dans le cadre du RTC, cet onglet peut être rempli en utilisant les données de l'onglet Clé.
Néanmoins, le remplissage de la ventilation des sections de LGG sur les SAMT et la ventilation des clés de LM sur les SAMT non actives de l'ENC étant facultatif en onglet « Clé », il est possible, dans l'onglet « Clé_champs », d'écraser les formules de reprise sur les colonnes correspondant aux SAMT hors ENC pour les LM et LGG, et sur les colonnes correspondant aux SAMT pour les LGG.

1.3.10. RTC – ENC onglet « Clé »

1.3.10.1 Eléments communs aux recueils ENC et RTC

Dans cet onglet, vous allez réaliser la saisie des clés de répartition de chaque SA de LGG, LM, STR consommées par les autres sections. Le guide des clés/UO disponible sur le site de l'ATIH définit de façon plus précise la nature du recueil.

L'onglet se présente comme suit :

- En ligne, les différentes sections d'analyse de logistique (LGG, LM, STR) (1)
- En colonne :
  - Une colonne « Total » qui rappelle le total des clés saisies (2)
  - Une colonne « Rappel du montant à affecter » ainsi qu'une colonne « Ecart » :
    - toujours affichées pour un classeur ENC ou fusionné,
    - affichées pour un classeur RTC si votre établissement possède une activité SMR : ➔ Spécifique aux métiers de RR (3)
  - Une colonne rappelant la clé de ventilation demandée
    - Si vous n'utilisez pas la clé demandée, utiliser la colonne « Avez-vous la clé demandée (Oui/Non) » et mettre « Non » (4)
    - Également dans ce cas, utiliser la colonne « Clé utilisée » pour renseigner la nature de la clé utilisée. (5)
  - Les SA sur lesquelles vous devez saisir les clés de ventilation. (6)

Sections		RAPPEL Montant à affecter (A) 3	TOTAL (B) 2	ECART (A) - (B) 3	Clé demandée	Avez-vous utilisé la clé demandée (Oui/Non) 4	Clé utilisée 5	SAC MCO 6	SAC MCO
								Médecine générale HdJ	Médecine générale HC
					cle_nature	cle_dem	cle_util	934111101	934111102
Pharmacie - hors 936.12, 936.13, 936.14 et rétrocession	93611		0		Euros de charge de dépenses médicales gérées par la pharmacie	Oui		0	0
Stérilisation 1	9362		0		UO Stè	Oui			
Génie biomédical	9364		0		Nombre d'interventions	Oui			
Hygiène hospitalière et vigilances	9365		0		Euros de charge de dépenses médicales gérées par la pharmacie	Oui		0	0

1.3.10.2 Eléments spécifiques au recueil RTC

Pour les besoins du RTC, il est demandé de recueillir également les clés de ventilation des SAMT et des sections Métiers de RR.

Fonctions	Sections		RAPPEL Montant à affecter (A)	TOTAL (B)	ECART (A) - (B)	Clé demandée	Avez-vous utilisé la clé demandée (Oui/Non)	Clé utilisée	SAC SMR	SAC SMR
									Locomoteur adultes hospitalisation complète	Locomoteur adultes hospitalisation de jour
						cle_nature	cle_dem	cle_util	93451112	93451115
SAMT_GP	Laboratoire général - 23	9323123		0		B	Oui			
SAMT_ST	Radiostandard - 21	93251121		0		ICR	Oui			
MET	Infirmier	93272101	0	0	0	% de temps passé	Oui			

Clés de ventilation des SAMT

La clé de ventilation des SAMT est dépendante de votre paramétrage.

Pour le RTC, l'établissement a la possibilité de saisir les clés de ventilation des sections LGG/STR par section SAMT. La saisie globalisée de la consommation de LGG/STR par les SAMT reste toujours possible.

- Pour les campagnes 2023/2024, la saisie des clés de LGG/STR par SAMT **n'aura pas d'impact sur la méthodologie du RTC.**
- **Le déversement de LGG/STR sur les SAMT, à l'instar de la LM, est à l'étude dans le cadre des GT RTC pour les futures campagnes.**

Clés de ventilation des SAMT métiers de RR

Elles doivent être renseignées pour tous les établissements RTC ayant de l'activité SMR.

La clé de ventilation demandée des SA Métiers de RR est le % de temps passé. Elle peut être remplacée par une autre clé pertinente.

Pour les établissements faisant l'ENC SMR, il est possible d'importer en onglet clé le fichier des minutes d'actes de RR par plateaux SMR + atelier d'appareillage + SAC SMR produit par ARAMIS SMR (fichier ExportRTC_Clés_métiers_RR_FINESS). Lors de l'import des données, la réponse « Non » sera indiquée pour l'utilisation de la clé demandée, et la nature de clé utilisée « Minutes de recueil ENC » sera renseignée pour chaque SAMT métiers de RR avec des données importées

Focus sur l'activité externe :

Définition : patients qui viennent faire un examen sur un plateau (labo/imagerie) et les productions du plateau pour d'autres établissements (le patient est hospitalisé ailleurs).

Il convient d'écarter les charges liées à cette activité externe, pour déterminer l'enveloppe des SAMT à ventiler sur les sections d'hospitalisation

- Ces charges sont écartées via des clés de ventilations
- En effet, les recettes associées sont non déductibles (comptes 73)

⇨ l'onglet « Clé » comporte une colonne « Activité externe » afin de saisir les clés produites pour l'activité externe.

1.3.10.3 Eléments spécifiques au recueil ENC

En raison de l'existence de l'onglet Clé_champs, il n'est pas obligatoire de saisir des clés de ventilation pour les sections de logistique et gestion de générale et de structure (hors Hébergement Temporaire Non Médicalisé). Cette partie est facultative et ciblée par un bandeau spécifique.

Par ailleurs, les montants ventilés (calculés via les clés de ventilation) sont affichés.

Fonctions	Sections		RAPPEL Montant à affecter (A)	TOTAL (B)	ECART (A) - (B)	Clé demandée
						cle_nature
La saisie des clés par SA sur les sections ci-dessous est facultative						
LGG	Restauration	9313		109 160		Nombre de repas servis aux patients
			2 026 915	2 026 915	0	**Montants ventilés**
LGG	Blanchisserie	9314		166 196		Nombre de kilos de linge
			631 792	631 792	0	**Montants ventilés**
LGG	SACG - hors service mortuaire et morgue	931110		80 053 239		Euros de charges brutes
			4 102 294	4 102 294	0	**Montants ventilés**
LGG	SALP - (hors CLM,CLD, syndicats, Garderie-Crèche et	931120		600,48		ETPR

1.3.11. RTC – ENC Onglet « UO » : saisie des UO

1.3.11.1 Eléments spécifiques au recueil RTC

Dans cet onglet, il est demandé de saisir deux types d'information :

- Des informations administratives et de capacité pour vos sections d'hébergement (1)
  - Nombre d'entrées
  - Nombre de journées-lits d'ouverture
  - Nombre de lits installés ou place
- Les UO consommées par vos sections d'analyse (2)
  Quand cela est possible, les informations sont reprises automatiquement de l'onglet Clé.
  - Nombre d'UO pour les patients hospitalisés
  - Nombre d'UO pour les patients externes : non hospitalisés ou hospitalisés à l'extérieur
  - Production pour le personnel y compris des activités spécifiques
  - Production pour les CRA
  - Prestations délivrées accompagnants
  - Médecine du travail
  - Etalonnage
  - Pour les SAMT
  - Solde y compris production pour autre structure

La nature de l'UO est :

Données				Structure		SAMT - Interne	SAMT - Interne	SAMT - Interne
	Génie biomédical	Hygiène hospitalière et vigilances	Autre logistique médicale	Structure financière	Structure immobilière	Laboratoire général	Anatomo-Cyto-Pathologie	Labo_Biochimie générale
	9364	9365	9367	9381	9382	93231	93232	9323331
Racine SA						93231	93232	9323331
Suffixe								
Libellé officiel	Génie biomédical	Hygiène hospitalière et vigilances	Autre logistique médicale	Structure financière	Structure immobilière	Laboratoire général	Anatomo-Cyto-Pathologie	Labo_Biochimie générale
Mode de prise en charge								
Type de SAMT						Non dédié	Non dédié	Non dédié
Mode de fonctionnement	Totalement internalisée	Totalement internalisée	Totalement internalisée		Propriétaire	Interne	Interne	Interne
Capacité								
Nombre d'entrées								
Nombre de journées lits d'ouverture								
Nombre de lits installés ou places								
Données sur les unités d'œuvre (recueil du 01/01/N au 31/12/N)								
Nature de l'unité d'œuvre attendue	Nombre d'interventions	charge de dépenses médicales gérées par la	0	Euros de charges brutes	m2 SDO	B	Valorisation_Euro	B
Nombre d'unités d'œuvre produites total	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'UO des patients hospitalisés (SAC) ou Nombre d'UO (autres sections)								
Pour des patients externes : non hospitalisés ou hospitalisés à l'extérieur						0	0	0
Production pour le personnel yc des activités spécifiques								
Production pour les CRA								
Prestations délivrées accompagnants								
Médecine du travail								
Etalonnage								
Pour les SAMT				0	0			
Solde y compris production pour autre structure				0				

1

2

- Définie par votre paramétrage pour les SAMT
- Reprise de l'onglet « Clé » pour vos sections de logistique et structure
- Imposée pour les types de section suivants : SAC (MCO, SMR et PSY), SAMT – Urgences, Consultations externes (MCO/SMR), HAD, Ambulatoire PSY, MIG MCO Clé, MIG SMR V02 et SAMT Métiers de RR.
- A saisir pour les autres activités PSY

1.3.11.2 Eléments spécifiques au recueil ENC

Dans cet onglet, il est demandé de saisir deux types d'information :

- Des informations administratives et de capacité pour vos sections d'hébergement (1)
  - Nombre d'entrées
  - Nombre de journées-lits d'ouverture
  - Nombre de lits installés ou place
- Les consommations d'UO de vos sections multi-champs (2)
  - Nombre d'UO pour les séjours (MCO, SMR, HAD)
  - Nombre d'UO pour les consultations externes (MCO, SMR)
  - Nombre d'UO pour les MIG
  - Nombre d'UO pour l'activité clinique PSY
  - Nombre d'UO pour les autres activités (CRA, autres patients externes…)
- Des recueils complémentaires (3)
  - Données sur les intervenants pour les établissements réalisant l'ENC HAD (nombre de minutes, passages)
  - Données des SAMT Métiers de RR, Plateaux RR et SA SPE SMR pour les établissements réalisant ENC SMR (Nombre de minutes, de séjours ayant bénéficié d'un appareil roulant du parc…)
  - Données complémentaires sur les consultations (nombre de télé consultations, de télésoins…)

Données	SAMT - Interne	SAMT - Interne	SAMT - Interne	SAMT - Interne	SAMT - Interne	SAMT - Interne	SAMT - Interne	SAMT - Interne
	Laboratoire général	Anatomo-Cyto-Pathologie	Labo_Biochimie générale	Labo_Immunologie	Labo_Sérologie	Labo_Micro-biologie	Labo_Hématologie générale	Labo_Laboratoire génétique
	93231	93232	9323331	932334	932335	932336	9323371	932341
Capacité								
Nombre d'entrées								
Nombre de journées lits d'ouverture								
Nombre de lits installés ou places								
Informations complémentaires sur les ICR								
Avec médecins salariés ou non-salariés (1 = avec médecins salariés / 0 = sans médecins salariés)								
Version des ICR (si UO = ICR)								
Contrôles sur le remplissage des ICR								
Données sur les unités d'œuvre (recueil du 01/01/N au 31/12/N)								
Nature de l'unité d'œuvre	B	Valorisation_Euro	B	B	B	B	B	B
Nombre d'unités d'œuvre produites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour les séjours d'hospitalisation MCO								
Pour les consultations externes MCO								
Pour les MIG (hors MERRI fixes)								
Pour les séjours d'hospitalisation SSR								
Pour les consultations externes SSR								
Pour les séjours HAD								
Pour l'activité clinique PSY								
Autres								
Informations complémentaires sur les ICR								
Avec médecins salariés ou non-salariés (1 = avec médecins salariés / 0 = sans médecins salariés)								
Version des ICR (si UO = ICR)								
Contrôles sur le remplissage des ICR								
Données sur les intervenants (recueil du 01/01/N au 31/12/N)								
Nombre de minutes au domicile des patients								
Nombre de passages au domicile des patients								
Type d'intervenants HAD								
Suivi au séjour (en minutes/en montant)								
Contrôles sur le remplissage du nombre de minutes et du nombre de passage								

Données des SAMT MRR et PRR et des SA SPE SMR								
Total des minutes produites par les SAMT spécialisées SMR et Total Clés hospitalisés SMR / hors hospitalisés des Act.Spé.SMR internes.								
Nombre de minutes produites pour les patients hospitalisés en SMR								
Nombre de minutes produites hors hospitalisation SMR								
Nombre de séjours d'hospitalisation SMR ayant bénéficié d'un appareil roulant du parc								
Nombre séjours hors hospitalisation SMR ayant bénéficié d'un appareil roulant du parc								
Act.Spé.SMR **externes** : Montant de sous-traitance (Atelier) ou de location de matériel roulant (Parc) pour les patients hospitalisés SMR								
Act.Spé.SMR **externes** : Montant de sous-traitance (Atelier) ou de location de matériel roulant (Parc) hors hospitalisation SMR								
Données complémentaires sur les consultations Recueil facultatif sur les données 2024								
Nombre de téléconsultations médicales								
Nombre de télésoins								
Nombre de consultations simples								
Nombre de consultations pluri-professionnels								
Nombre total d'actes techniques réalisés au cours des consultations								
Dont nombre d'actes CCAM réalisés au cours des consultations								
ICR des actes CCAM techniques réalisés au cours des consultations								

1.3.11.3 Présentation dans le classeur fusionné

Dans le classeur fusionné, l'ensemble des recueils (RTC et ENC) sont affichés. Par ailleurs, toutes les informations qui peuvent être reprises de façon automatique car déjà renseignées dans les onglets précédents sont reprises en calcul automatique.

1.3.12. ENC – Onglet « Immo » : répartition de l'actif immobilisé sur les SA

L'objectif de cette phase est de fiabiliser les dotations aux amortissements déclarées en phase 3.

Les sections d'analyses sont celles utilisées en onglet 3-SA à l'exception des MIG d'une part et des activités hors ENC d'autre part qui ne sont pas détaillées dans cette phase.
Les règles d'imputation des immobilisations aux sections d'analyse doivent répondre aux mêmes exigences que celles des charges en onglet 3-SA.

Cette phase reprend le tableau de variation des immobilisations de l'établissement en le détaillant par section :

- Tableau T0 – Type et durée d'amortissements : permet de renseigner le type d'amortissement pratiqué par catégorie ainsi que les durées minimales et maximales.

- Tableau T1 - Actif brut au 31/12/N : saisie de la valeur brute des immobilisations réparties par section.

- Tableau T2 - Amortissements cumulés au début de l'exercice 01/01/N : ce tableau doit être saisi pour la première campagne. Les informations des années précédentes pourront être reprises pour les années suivantes.

- Tableau T3 - Diminution d'amortissements de l'exercice (flux N) : saisie des reprises sur amortissement pratiquées lors de l'exercice (principalement dans le cadre de mises au rebut ou de cessions d'immobilisations).

- Tableau T4 - Dotations aux amortissements de l'exercice (flux N) : ce tableau sera automatiquement alimenté par les dotations aux amortissements saisies en onglet 3-SA.

- Tableau T5 - Actif Net au 31/12/N : l'actif net sera automatiquement calculé à partir des informations saisies précédemment soit : Actif brut au 31/12/N – amortissements déjà pratiqués au 01/01/N + flux de l'année des diminutions d'amortissement de l'exercice – flux de l'année des dotations aux amortissements de l'exercice = actif net 31/12/N [T5=T1-T2+T3-T4].

- Le tableau T6 – Valeurs brutes des biens financés en crédit-bail en N et le tableau T7 – Amortissements des biens financés en crédit-bail en N sont alimentés automatiquement des précédentes phases

Il est possible d'importer les amortissements cumulés de l'exercice précédent à l'aide du classeur ARCAnH ENC N-1 en cliquant sur le bouton

.

1.3.13. RTC – ENC Onglet « Contrôles »

Cet onglet ne nécessite aucune saisie de donnée. Il a pour objectif de permettre d'effectuer les premiers contrôles de cohérence avant l'envoi sur la plateforme et la consultation des tableaux de contrôle.

Un tableau reprenant les différents contrôles de cohérence évoqués précédemment permet de s'assurer rapidement de la validité de ces éléments.

Une zone de saisie libre permet d'indiquer des commentaires.

Dans le cas d'un classeur fusionné, les contrôles RTC et ENC s'affichent.

Tous les contrôles doivent être OK, et les contrôles « à vérifier » avoir une explication en commentaire avant l'envoi sur la plateforme.

1.3.14. RTC onglet « VALID-RTC »

Objectifs de l'onglet

Cet onglet offre des zones de commentaire, identifiées pour chacun de vos tableaux VALID-RTC.
Ces commentaires sont reportés dans VALID-RTC visible par l'ARS.
Ce service peut faciliter les échanges avec votre ARS sur les tableaux VALID-RTC, pour argumenter des écarts ou des atypies.

Saisie à réaliser

Si besoin, l'établissement peut saisir des commentaires sur les tableaux qu'il souhaite commenter.

Illustration : champ de saisie de commentaire

Commentaires sur vos tableaux VALID-RTC
Indiquez vos commentaires/justifications sur vos tableaux VALID-RTC.
Ces commentaires seront reportés dans VALID-RTC et donc visibles par votre ARS.

Numéro du tableau	Titre du tableau	Commentaire
3.2-Charges et produits		
Tableau 3.2.1	Pourcentage du titre 2 dans la SA pharmacie	
Tableau 3.2.2a (exploratoire)	Comparaison avec les données de FICHCOMP-MED avec le compte 60212 Consommations de spécialités pharmaceutiques	
Tableau 3.2.2b (exploratoire)	Comparaison avec les données de FICHCOMP-MED ATU avec le compte 60213 Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU	
Tableau 3.2.3	Liste des SA avec des charges nettes négatives	
Tableau 3.2.4	Validation des charges et des recettes des activités subsidiaires et du remboursement des frais des CRA	
Tableau 3.2.5	Commentaires de l'onglet 3-SA	

Zone de saisie disponible si l'établissement souhaite commenter son pourcentage de titre 2 sur la pharmacie.

1.3.15. RTC – Onglet « Enquête SIH »

Objectifs de l'onglet

Cet onglet permet de recueillir les données relatives aux données SIH (anciennement dans la campagne SIH).

Saisie à réaliser

Les consignes de saisie figurent dans la fiche pédagogique « Enquête SIH » sur le page de l'ATIH dédiée au RTC 2023.

1.3.16. RTC – Onglet « Produits par SA »

Objectifs de l'onglet

Cet onglet permet de mettre en regard le financement (les produits) au regard des charges, par activité. Il permet de ventiler les produits de titre 1, de titre 2 et de titre 3 du CRP sur un regroupement de SA.
Cet onglet sert à identifier les financements notamment de titre 2 et titre 3 sur la psychiatrie et le SMR, activités pour lesquelles le titre 1 est mieux connu (DAF). Les résultats de cet onglet permettent d'alimenter les réflexions sur les modèles de financement.

Cet onglet a été mis à jour des comptes du CF pour qu'ils soient reportés dans cet onglet si les données du CF ont été importées.

Saisie à réaliser

Saisir les montants par regroupement de SA suivant et sur chaque activité spécifique de MCO, des montants saisis dans le CRP.
Il n'est pas possible de reporter le titre 3 déductible déjà saisi par ailleurs car toutes les SA qui supportent du titre 3 déductible ne figurent pas dans cet onglet (LGG, LM, STR)

La liste des champs d'activité, à laquelle il faut ajouter la liste fermée des activités spécifiques MCO est la suivante :

MCO (Hors consultations externes)	MCO (consultations externes)	HAD	SSR (Yc Act. Spé SSR)	PSY (Yc Act. Spé PSY)	Activité spécifique Autre : Réseau ville-hôpital	AS & RBA

Si des produits sont de nature logistique, ils seront affectés aux champs qui en ont bénéficiés, par clés de ventilation par exemple.

Détail de l'onglet

Colonne reste à affecter :
OK : tous les montants ont été affectés sur les colonnes
€ : montant de produits restant à affecter

Exemple de 2 grands champs d'activité

Reprise des colonnes et des montants des produits totaux du CRP

Caté-gorie	Regrou-pement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	**Montant Total N**	**Reste à affecter**	MCO (Hors consultations externes)	MCO (consultations externes)
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours		731111	Groupes homogènes de séjour (GHS)	**115 119 726,43 €**	115 119 726,43 €		
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours		731112	Dialyse (D)	**0,00 €**	Ok		
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours		731113	Groupes homogènes de tarifs (GHT)	**0,00 €**	Ok		
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours		731114	Interruptions volontaires de grossess (IVG)	**123 353,25 €**	123 353,25 €		
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours			Prestations de		48 272,32 €		
PT1	73112	Produits des médicaments facturés en sus des séjours		73112	facturés en sus à des séjours	**8 179 871,84 €**	8 179 871,84 €		
PT1	73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours		73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus à des séjours	**1 965 820,75 €**	1 965 820,75 €		
PT1	73114	Forfaits annuels		731141	Urgences (FAU)	**6 345 254,00 €**	6 345 254,00 €		
PT1	73114	Forfaits annuels		731142	Prélèvements d'organes ou de tissus (CPO)	**340 976,00 €**	340 976,00 €		

Contrôle de cohérence : Voir tableau N°1 de l'onglet « Contrôles »

1.3.17. RTC – Onglet « SCU »

Objectifs de l'onglet

SCU : soins critiques – urgences : il concerne les activités de réanimation, SMUR et urgences

Permet la saisie d'éléments complémentaires sur les activités SCU, afin d'alimenter les réflexions sur les évolutions des modèles de financement.

Saisie à réaliser

Les libellés du tableau indiquent la nature des informations à saisir.

Données d'activité d'hospitalisation

			SAC_MCO
			UHCD SI/SC/REA
			93415 934141 934231 934142 934232 9333
	Données d'activité d'hospitalisation		
Nb_lits	Nombre de lits	Obligatoire	
Nb_journees_PMSI	Nb journées PMSI	Obligatoire	
Nb_RUM	Nb de RUM	Obligatoire	

Données basées sur le PMSI N correspondant aux séjours terminés dans l'année.

Urgences

			DEF_SAMTURG
	Données et informations spécifiques aux URGENCES		
Nb_passages_sansH	Nb de passages (non programmés) sans hospitalisation	Obligatoire	
Nb_passages_UHCD	Nb de passages (non programmés) suivis d'une hospitalisation en UHCD	Obligatoire	
Nb_passages_H	Nb de passages (non programmés) suivis d'une hospitalisation directe dans les services	Obligatoire	
Nb_passages_tranfert	Nb de passages (non programmés) avec transfert vers un autre établissement	Obligatoire	
Nb_passages_tot	Nombre total de passages non programmés	Automatique	0,00
Nb_reconvocations	Nombre total de reconvocations (passages programmés)	Obligatoire	
Nb_passages_Admin	Nb de passages à caractère administratif pour des hospitalisations programmées	Obligatoire	
Tx_RPU	Taux d'exhaustivité du recueil RPU (%)	*Optionnel*	
ELPsy_oui_non	Existe-t-il une équipe de liaison de psychiatrie intervenant aux urgences à la charge de l'établissement?	Obligatoire	
ELPsy_quanti_oui_non	Si oui, êtes vous en mesure de quantifier son activité de manière fiable?	*Optionnel*	
Nb_avis_ELPsyH	SI OUI, Précisez le Nb annuel d'avis fournis par l'équipe de liaison de psychiatrie aux urgences, pour les patients hospitalisés	*Optionnel*	
Nb_avis_ELPsyNH	SI OUI, Précisez le Nb annuel d'avis fournis par l'équipe de liaison de psychiatrie aux urgences, pour les patients non hospitalisés	*Optionnel*	
EMG_oui_non	Existe-t-il une équipe mobile de gériatrie intervenant aux urgences à la charge de l'établissement?	Obligatoire	
EMG_quanti_oui_non	Si oui, êtes vous en mesure de quantifier son activité de manière fiable?	*Optionnel*	
Nb_avis_EMGH	SI OUI, Précisez le Nb annuel d'avis fournis par l'équipe mobile de gériatrie aux urgences, pour les patients hospitalisés	*Optionnel*	
Nb_avis_EMGNH	SI OUI, Précisez le Nb annuel d'avis fournis par l'équipe mobile de gériatrie aux urgences, pour les patients non hospitalisés	*Optionnel*	

Pour les patients reconvoqués et pour les passages à caractère administratif pour une hospitalisation programmée, les définitions sont celles utilisées dans le RPU :

- Patient reconvoqué : patient reconvoqué par le même service d'urgence pour des soins à distance de la prise en charge initiale (surveillance de plâtre, réfection de pansements, rappel de vaccination).
- Passage à caractère administratif pour une hospitalisation programmée : patient déjà attendu avant sa prise en charge aux urgences dans un autre service et transitant aux urgences pour faciliter l'enregistrement administratif ou la réalisation des premiers examens complémentaires à la prise en charge qui va suivre.

UHCD

			SAC_MCO
			UHCD SI/SC/REA
			93415 934141 934231 934142 934232 9333
	Données spécifiques à l'UHCD		
%RUM_DMS0	% des RUM à DMS=0 jour	Obligatoire	
%RUM_DMS1	% des RUM à DMS=1 jour	Obligatoire	
%RUM_DMS2	% des RUM à DMS=2 jours	Obligatoire	
%RUM_DMS>2	% des RUM à DMS>2 jours	Obligatoire	
TO_UHCD	Estimation du taux d'occupation UHCD	Automatique	

SMUR

Il est rappelé qu'il est attendu un paramétrage par FINESS géographique d'implantation du SMUR en distinguant terrestre / aérien. Les données d'activité complémentaires seront à renseigner selon ce découpage.

			ACTSPE_MCO_SMUR
	Données et informations spécifiques aux SMUR		
Nb_SMUR_tot	Nombre total d'interventions SMUR (définition FICHSUP)	Obligatoire	
Nb_SMUR_mp	Nombre d'interventions SMUR primaires (définition FICHSUP)	Obligatoire	
Nb_SMUR_ms	Nombre d'interventions SMUR secondaires (définition FICHSUP)	Obligatoire	
Nb_SMUR_tiih	Nombre de TIIH (transfert infirmier inter-hospitalier) -(définition FICHSUP)	Obligatoire	
Nb_SMUR_intra	Nombre de transferts SMUR intra-établissement (Hors définition FICHSUP)	Obligatoire	
Duree_sortie	Durée moyenne d'une intervention SMUR (primaire+secondaire) en min	Obligatoire	
Nb_vehicules_SMURa	Nombre de véhicules SMUR de type U.M.H (Unité Mobile Hospitalière)	*Optionnel*	
Nb_vehicules_SMURb	Nombre de véhicules SMUR de type V.L.M (Véhicule Médicalisé Léger)	*Optionnel*	
Nb_vehicules_SMURc	Nombre de véhicules SMUR de type Véhicule de Liaison Non Médicalisé	*Optionnel*	
Nb_vehicules_SMURd	Nombre de véhicules SMUR autres (remorques, camions,…)	*Optionnel*	

Les définitions sont celles du fichier FICHSUP SMUR :
http://www.atih.sante.fr/sites/default/files/public/content/3080/guide_mco_2017_vp_2.pdf :

- « Intervention SMUR » : mobilisation d'une équipe d'intervention SMUR déclenchée et coordonnée par le SAMU. L'équipe d'intervention SMUR comporte au moins un médecin (= équipe médicalisée), un infirmier et un conducteur ou pilote. Il peut s'agir d'une intervention SMUR terrestre, aérienne ou maritime selon le mode de transport utilisé.
- Intervention SMUR « primaire » : mobilisation d'une équipe d'intervention SMUR pour la prise en charge, en tous lieux et prioritairement hors de l'établissement de santé, d'un patient dont l'état requiert de façon urgente une prise en charge médicale et de réanimation et n'étant pas déjà admis dans un établissement de santé.
- Intervention SMUR « secondaire » : mobilisation d'une équipe d'intervention SMUR en vue du transfert entre deux établissements de santé (au sens d'entités géographiques différentes désignés par des FINESS ET différents) d'un patient déjà admis dans un établissement de santé et nécessitant une prise en charge médicale pendant le trajet. Les transferts réalisés entre deux entités géographiques différentes de la même entité juridique doivent en cohérence être comptabilisés comme des interventions SMUR « secondaires ».

Concernant la mobilisation du SMUR pour une prise en charge au sein de l'établissement où le SMUR est implanté (même entité géographique au sens FINESS établissement ET) :

- Si la personne prise en charge requiert de façon urgente une prise en charge médicale et de réanimation et si elle n'est pas déjà admise dans l'établissement (visiteur, professionnel…), il s'agit d'une intervention SMUR primaire qui doit être comptabilisée comme telle dans FICHSUP SMUR.
- Si la personne prise en charge est un patient déjà admis dans l'établissement (même entité géographique que le SMUR), cette prise en charge est réalisée dans le cadre de la continuité des soins dans ce même établissement de santé. Ces cas ne doivent PAS être comptabilisés dans FICHSUP SMUR.

A toutes fins utiles, il est rappelé que :

- Les personnes prises en charge dans des structures assimilées au domicile (EHPAD…) ne sont pas considérées comme admises en établissement de santé.
- Les personnes prises en charge en HAD, dans les établissements de santé mentale, les établissements de soins de suite et rééducation/réadaptation et les unités de long séjour rattachées à un établissement de santé sont considérées comme admises en établissements de santé

- TIIH (Transfert Infirmier Inter-Hospitalier) : mobilisation d'une équipe d'intervention composée d'un infirmier (= équipe paramédicalisée) et d'un conducteur ou pilote, pour le transfert d'un patient déjà admis dans un établissement de santé vers un autre établissement de santé (au sens d'entités géographiques différentes désignés par des FINESS ET différents). Les TIIH comportent notamment :

  - Les TIIH réalisés avec les moyens matériels et/ou humains d'une équipe SMUR déclenchés et coordonnés par le SAMU (seuls ces TIIH doivent être renseignés dans le FICHSUP SMUR) ;
  - Les TIIH réalisés avec des moyens matériels et humains autres que ceux d'une équipe SMUR (ne doivent PAS être renseignés dans le FICHSUP SMUR).

- Nombre de transferts SMUR intra-établissement (Hors définition FICHSUP) :

  Si la personne prise en charge est un patient déjà admis dans l'établissement (même entité géographique que le SMUR), cette prise en charge est réalisée dans le cadre de la continuité des soins dans ce même établissement de santé. Ces cas ne doivent PAS être comptabilisés dans FICHSUP SMUR.

SOINS CRITIQUES

			SAC_MCO
			UHCD SI/SC/REA
			93415 934141 934231 934142 934232 9333
	Données et informations spécifiques aux SOINS CRITIQUES		
Nb_suppl_rea	Nombre de suppléments REA	Obligatoire	
Nb_suppl_nn3	Nombre de suppléments NN3	Obligatoire	
Nb_suppl_rep	Nombre de suppléments REP	Obligatoire	
Nb_suppl_stf	Nombre de suppléments SI/STF	Obligatoire	
Nb_suppl_ nn2	Nombre de suppléments NN2	Obligatoire	
Nb_suppl_src	Nombre de suppléments SRC	Obligatoire	
Nb_suppl_nn1	Nombre de suppléments NN1	Obligatoire	
IGS_moyen	IGS moyen par patient	Obligatoire	
Durée_ventilation	Durée moyenne de ventilation (en jours)	Obligatoire	
ECMO_oui_non	Utilisation de la technique d'ECMO (oui/non)	Obligatoire	
Nb_ECMO	Nb de patients concernés par l'ECMO	*Optionnel*	
Nb_DV	Nb de patients ventilés en décubitus ventral	Obligatoire	
Nb_dialyses	Nombre de dialyses réalisées	Obligatoire	
Nb_interventions_rea	Nombre annuel d'interventions réalisées au cours de séjours de réanimation	Obligatoire	
Nb_ICRbloc_rea	Nombre annuel d'ICR bloc consommés au cous de séjours en réanimation	Obligatoire	

- Durée moyenne de ventilation (en jours) : tout type de ventilation à partir du moment où il y a une mise en place et une surveillance
- IGS moyen par patient ➔ IGS moyen par RUM

Autres

			DEF_SAMT	SAC_MCO
				UHCD SI/SC/REA
			DEF_SAMTURG	93415 934141 934231 934142 934232 9333
	Autres			
Nb_avis_spéH	Nb d'avis spécialisés délivrés par d'autres disciplines pour les patients hospitalisés (hors actes techniques)	*Optionnel*		
Nb_avis_spéNH	Nb d'avis spécialisés délivrés par d'autres disciplines pour les patients non hospitalisés (hors actes techniques)	*Optionnel*		
Transp_internes_PNM	Comment sont gérés les transports internes de patients? (au niveau du PNM)	*Optionnel*		
Transp_internes_PM	Comment sont gérés les transports internes de patients? (au niveau du PM)	*Optionnel*		

Mutualisation

Mutualisations		
Mut_PNM_oui_non	**Cette SA fait-elle l'objet de mutualisations de personnel non médical ?**	Obligatoire
Mut_PNM_U1	Unité 1	Obligatoire
Mut_PNM_U2	Unité 2	Obligatoire
Mut_PNM_U3	Unité 3	Obligatoire
Mut_PNM_U4	Unité 4	Obligatoire
Mut_PNM_U5	Unité 5	Obligatoire
Mut_PNM_U6	Unité 6	Obligatoire
Mut_PNM_U7	Unité 7	Obligatoire
Mut_PNM_U8	Unité 8	Obligatoire
Mut_PNM_U9	Unité 9	Obligatoire
Mut_PNM_U10	Unité 10	Obligatoire
Reel_PNM_oui_non	Réalisez-vous une répartition au réel des ETPR PNM entre ces unités ? Oui/non	Obligatoire
Methode_PNM	Si non, quel méthode utilisez-vous?	Obligatoire
Mut_PM_oui_non	**Cette SA fait-elle l'objet de mutualisations de personnel médical? Oui/non**	Obligatoire
Mut_PM_U1	Unité 1	Obligatoire
Mut_PM_U2	Unité 2	Obligatoire
Mut_PM_U3	Unité 3	Obligatoire
Mut_PM_U4	Unité 4	Obligatoire
Mut_PM_U5	Unité 5	Obligatoire
Mut_PM_U6	Unité 6	Obligatoire
Mut_PM_U7	Unité 7	Obligatoire
Mut_PM_U8	Unité 8	Obligatoire
Mut_PM_U9	Unité 9	Obligatoire
Mut_PM_U10	Unité 10	Obligatoire
Reel_PM_oui_non	Réalisez-vous une répartition au réel des ETPR PM entre ces unités? Oui/non	Obligatoire
Methode_PM	Si non, quel méthode utilisez-vous?	Obligatoire

Pour chaque service, l'établissement précise s'il existe des mutualisations de personnel, en distinguant

- Les catégories de personnel (médical et/ou non médical) mutualisées
- Le périmètre de mutualisation (unités concernées)
- La méthode de répartition des ETPR qui sera utilisée par le répondant pour chaque périmètre mutualisé

1.3.18. RTC – Onglet « LGG sur SAMT »

Objectifs de l'onglet

Permet la saisie d'éléments complémentaires sur les SAMT et les plateaux PSY afin d'alimenter les réflexions sur les évolutions des modèles de financement.
Cet onglet est indépendant des autres : les montants correspondant aux clés de répartition saisies ne sont pas ventilés.

Saisie à réaliser

La saisie de clé de répartition est demandée par SAMT et par plateaux PSY sur la valeur consommée. La somme de la ligne est inférieure au nombre de clé de LGG saisi dans les onglets « Clé cli » et « Clé Act. Spé ». L'établissement peut opter pour :

- Montant réel consommé
- Clé de répartition

En colonne : SAMT et PLATEAUX_PSY
En ligne : sections de LGG

2. Transmettre les données ENC/RTC

2.1. Transmettre les données ENC

Le traitement permet de générer les fichiers à transmettre vers la plateforme e-ENC Sanitaire.

2.1.1. Pré-requis : La correspondance des SA entre N et N-1 doit être validée

Cf. Traitements ENC : Correspondance des SA

Dans le cas où l'étape traitement – Correspondance des SA n'a pas été réalisée, le message d'erreur suivant apparait après avoir cliqué sur « Transmettre les données ».

La transmission des données ENC est indisponible car la « Correspondance des SA ENC » n'est pas valide.

2.1.2. Paramétrage de la connexion à la plateforme

Le paramétrage de la connexion réseau permettant l'accès à nos plateformes est accessible par le menu Outils / Paramétrage

Cette connexion est utilisée pour la transmission directe des données et pour la détection des nouvelles versions du logiciel.

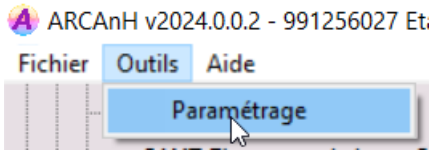

Renseigné ici :

- Le nom du serveur proxy de votre réseau interne si cela est nécessaire.
- Le compte spécifique et un mot de passe si votre proxy demande une authentification.

Si vous ne connaissez pas les informations à indiquer, merci de le demander à votre service informatique.

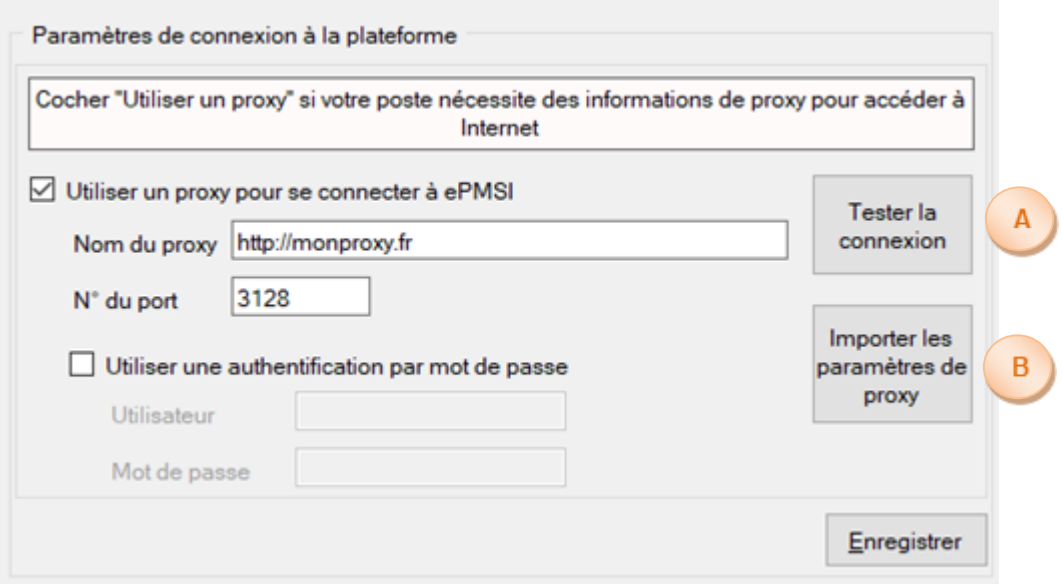

A - Teste si la connexion à notre serveur fonctionne.

B - Ce bouton permet de récupérer le paramétrage de proxy qui est configuré sur votre poste Windows.
NB : selon les configurations et stratégies du poste Windows, cet import peut ne pas fonctionner

2.1.3. Envoi du panier vers la plateforme

Deux possibilités :

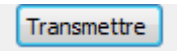

: Transmission du panier sur la plateforme

Pour transmettre les données directement sur la plateforme (pour in fine, accéder à vos tableaux de contrôle), cliquez sur Transmettre.

L'établissement doit alors s'identifier sur la plateforme pour y envoyer son panier et commander les traitements.

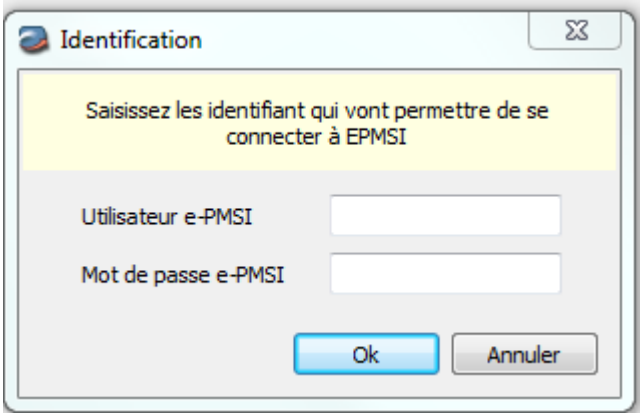

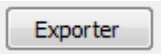

: Permet de constituer une archive destinée à être déposée sur la plateforme. Cette fonctionnalité est utile pour les postes n'ayant pas d'accès directs à Internet. Pour déposer le dossier créé sur la plateforme e-ENC, merci de vous référer au guide des outils partie « Plateforme »

2.2. Transmettre les données RTC

Le traitement permet de générer les fichiers à déposer sur la plateforme e-RTC. L'export est constitué d'un unique fichier zip. C'est ce fichier qu'il faudra déposer.

L'écran propose également d'inclure le fichier UO Pharma dans l'archive.

L'écran qui apparaît est le suivant :

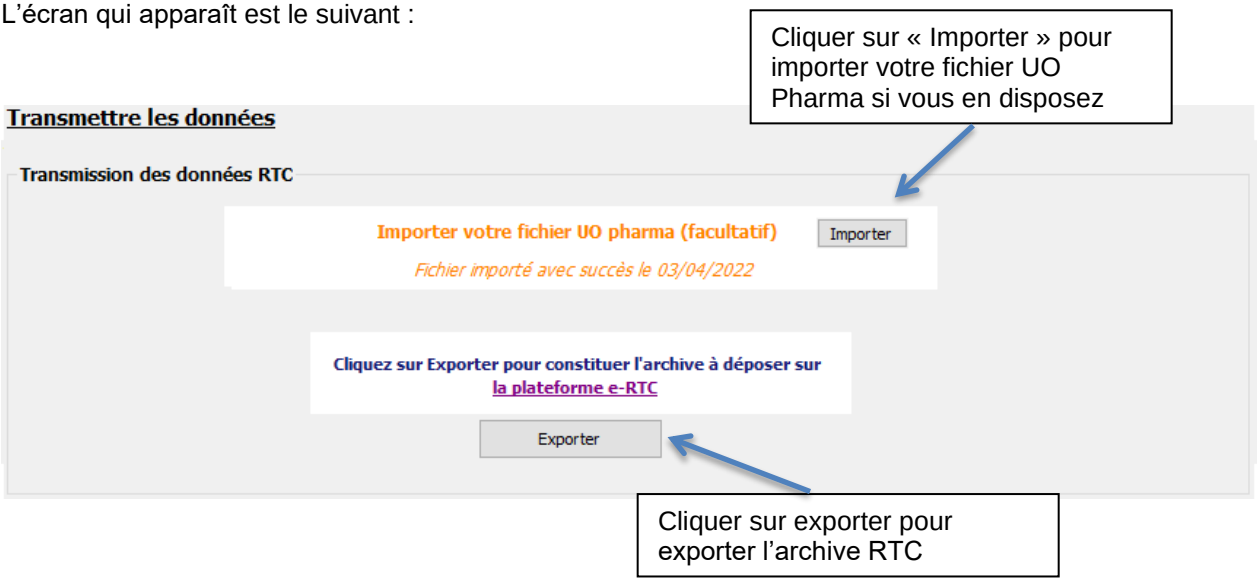

Le bouton « Exporter » ouvre la fenêtre suivante :

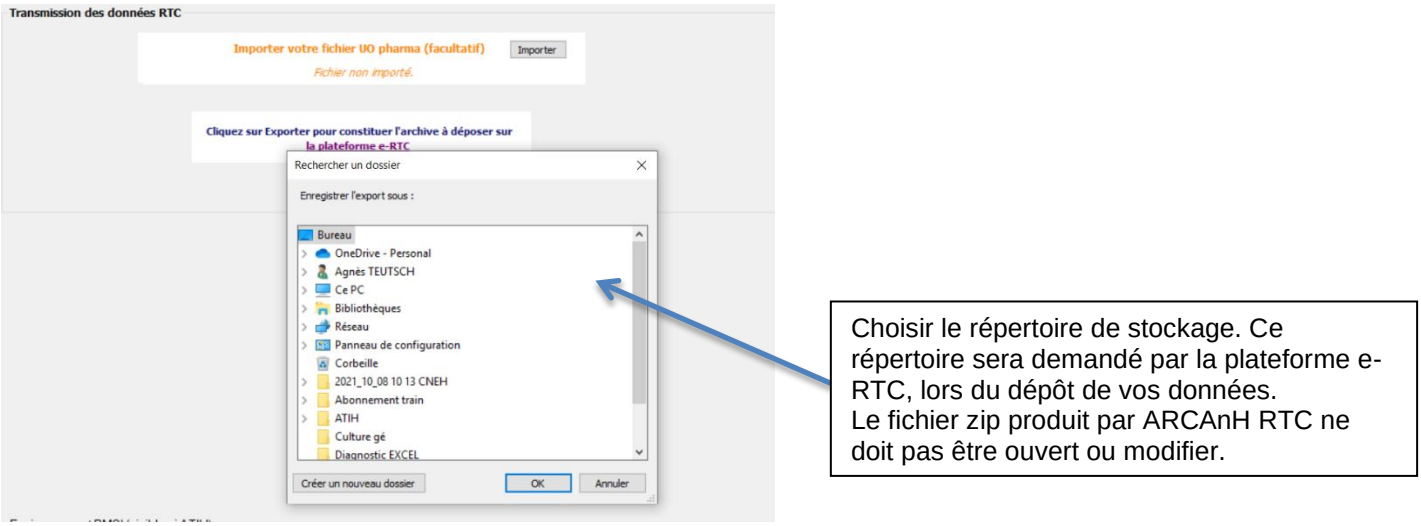

Veuillez maintenant vous rendre sur la plateforme e-RTC https://ertc.atih.sante.fr pour déposer vos données.

2.3. Support

En cas de difficultés ***techniques***, vous pouvez poster un message sur le forum AGORA et y accéder directement par la fenêtre « A propos » du logiciel ARCAnH. Il vous faudra fournir une copie de votre message d'erreur et bien détailler votre problème pour une prise en charge plus rapide de votre incident.

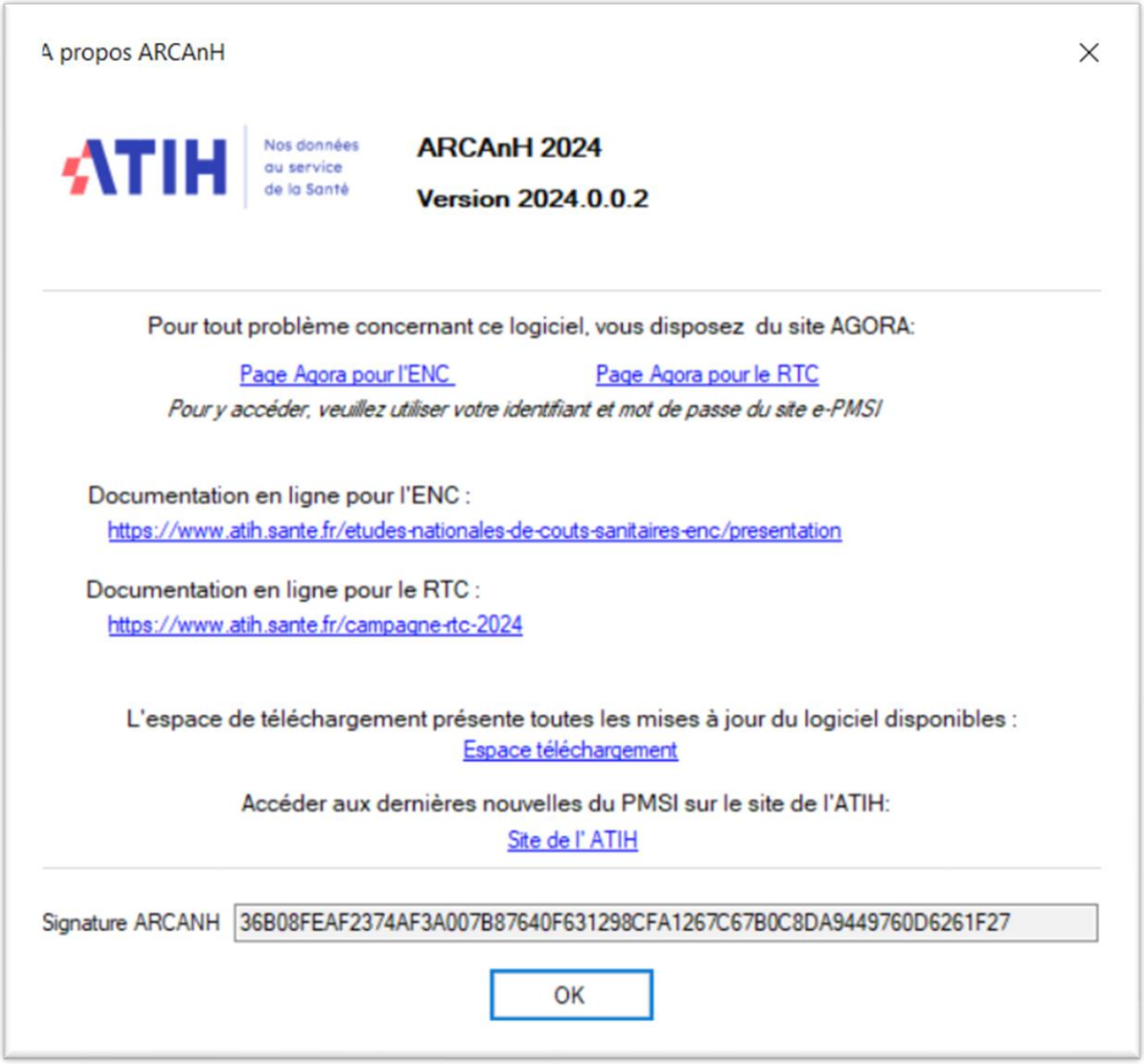

En cas de difficultés ***méthodologiques***, sur le forum AGORA, postez votre message dans la partie

- Informations sur les coûts > Retraitement comptable (RTC) > **RTC 2024**
- Informations sur les coûts > ENC > Etablissements participant aux ENC > ENC – MCO > **Méthodologie ENC MCO**
- Informations sur les coûts > ENC > Etablissements participant aux ENC > ENC – SMR > **Méthodologie ENC SMR**
- Informations sur les coûts > ENC > Etablissements participant aux ENC > ENC – HAD > **Méthodologie ENC HAD**

Annexe 1 : guide de lecture des rapports

Chaque importation est sujette à des contrôles de cohérences qui peuvent générer des erreurs. Si des erreurs sont détectées, elles sont alors affichées dans un rapport afin de vous aider à corriger le fichier en cours d'importation.

Exemple de rapport d'erreur :

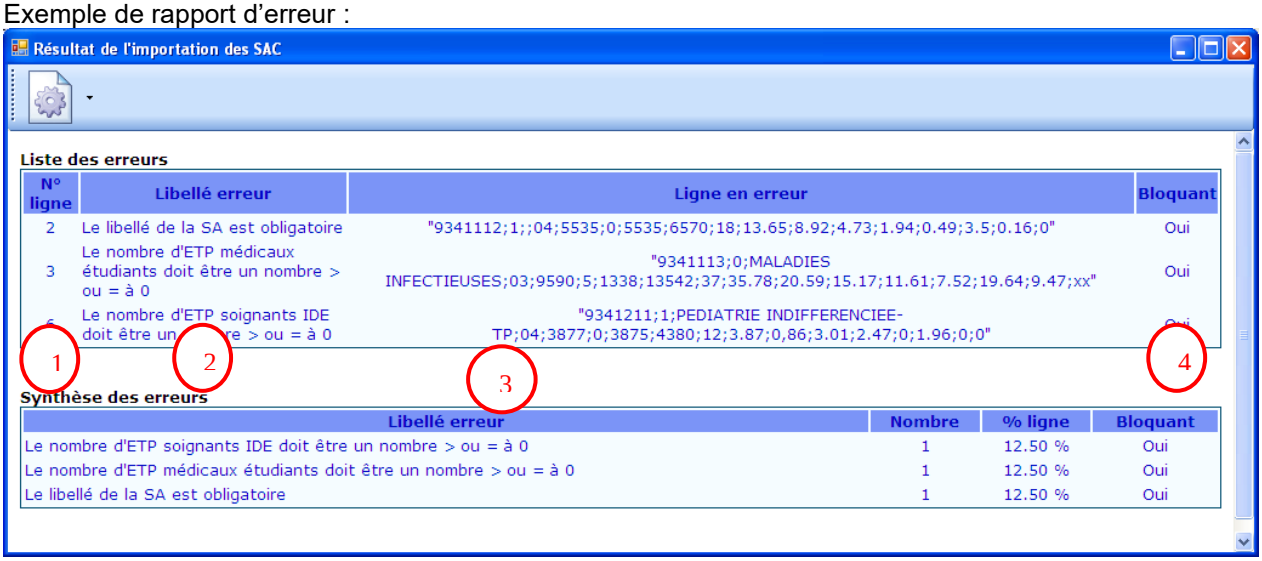

Résultat de l'importation des SAC

Liste des erreurs

N° ligne	Libellé erreur	Ligne en erreur	Bloquant
2	Le libellé de la SA est obligatoire	"9341112;1;;04;5535;0;5535;6570;18;13.65;8.92;4.73;1.94;0.49;3.5;0.16;0"	Oui
3	Le nombre d'ETP médicaux étudiants doit être un nombre > ou = à 0	"9341113;0;MALADIES INFECTIEUSES;03;9590;5;1338;13542;37;35.78;20.59;15.17;11.61;7.52;19.64;9.47;xx"	Oui
6	Le nombre d'ETP soignants IDE doit être un nombre > ou = à 0	"9341211;1;PEDIATRIE INDIFFERENCIEE-TP;04;3877;0;3875;4380;12;3.87;0,86;3.01;2.47;0;1.96;0;0"	Oui

Synthèse des erreurs

Libellé erreur	Nombre	% ligne	Bloquant
Le nombre d'ETP soignants IDE doit être un nombre > ou = à 0	1	12.50 %	Oui
Le nombre d'ETP médicaux étudiants doit être un nombre > ou = à 0	1	12.50 %	Oui
Le libellé de la SA est obligatoire	1	12.50 %	Oui

Liste des erreurs :
Le tableau ci-dessus contient toutes les erreurs rencontrées durant l'importation.
Chaque erreur est constituée de son libellé, de la ligne en erreur avec son n° de ligne et du caractère bloquant ou non.
S'il existe une erreur bloquante, l'importation n'est pas effectuée.

Comment lire les rapports d'erreur ?

1 : Indique la ligne dans le fichier d'import où se situe l'erreur
2 : Indique en toute lettre l'erreur dont il s'agit.
3 : Indique le contenu de la ligne concernée par l'erreur.
4 : Indique si l'erreur est bloquante ou pas. Si l'erreur est bloquante alors le fichier d'import doit impérativement être corrigé pour pouvoir être importé de nouveau. Si l'erreur est non bloquante alors le fichier est importé malgré l'erreur.

Synthèse des erreurs :
Affiche le pourcentage par code erreur sur le nombre de ligne du fichier d'import.

Les erreurs les plus courantes sont :
Erreur sur le séparateur : le séparateur de champs doit être « ; »
Erreur sur le nombre de champs attendu
Champ vide : Une ligne ne doit pas avoir de champ vide mais doit plutôt être mis à 0.
Code SA incorrect : Import d'un code de SAC dans les SAMT ou vice et versa.
La valeur du champ dans médecins salariés ne doit pas être renseignée lorsque la nature d'UO est différente de l'ICR.
La valeur du champ dans médecins salariés dans les ICR est erronée : il faut 0 ou 1.